

LA FÉDÉRATION UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT



DON MARCEL COHEN
1986

SON HISTOIRE

SES LUTTES

SES EFFORTS

SES ŒUVRES

SES GROUPEMENTS

D'ÉTUDES

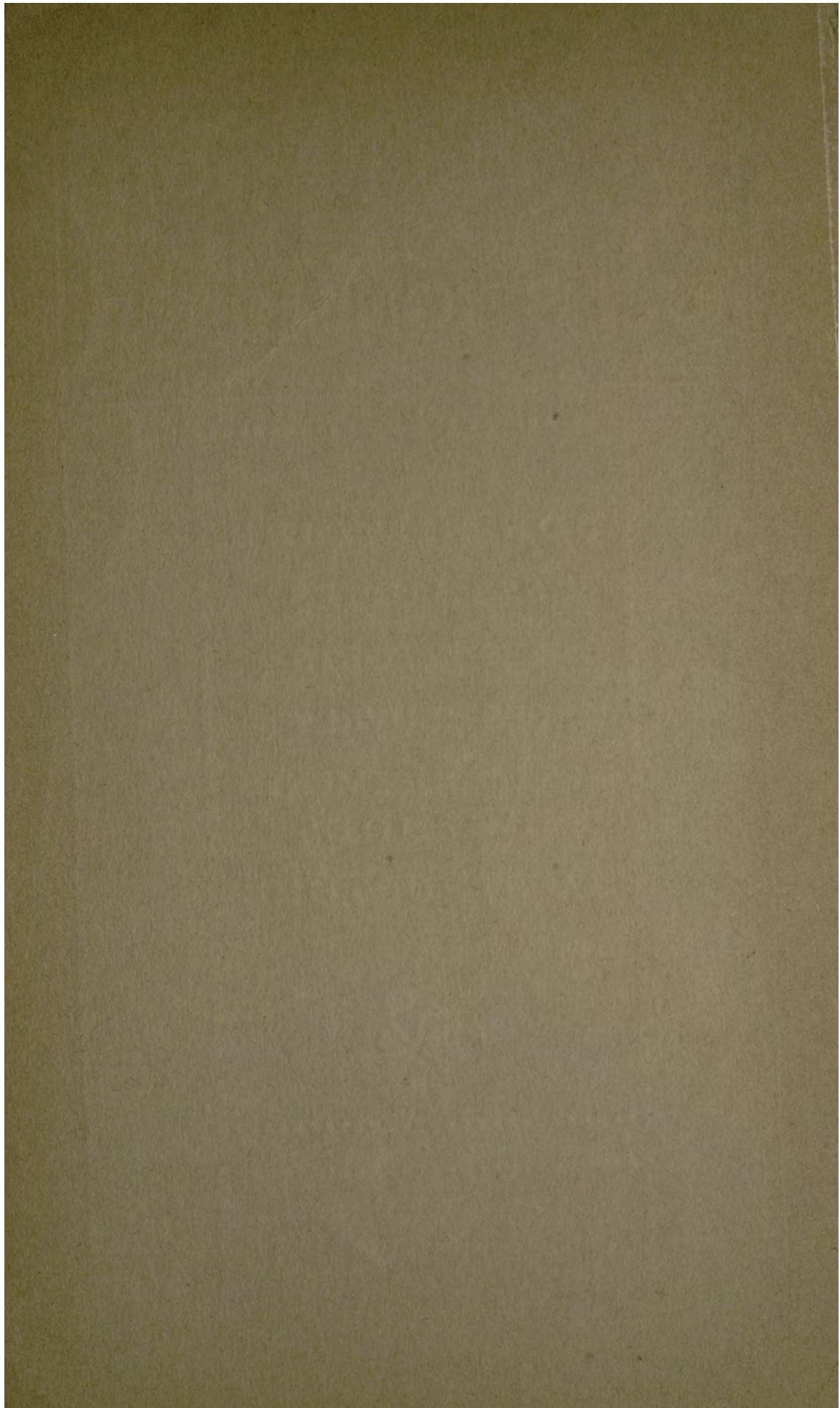
SA STRUCTURE



1928

PARIS - MAISON DES SYNDICATS
8, Avenue Mathurin-Moreau, 8 (XIX^e)

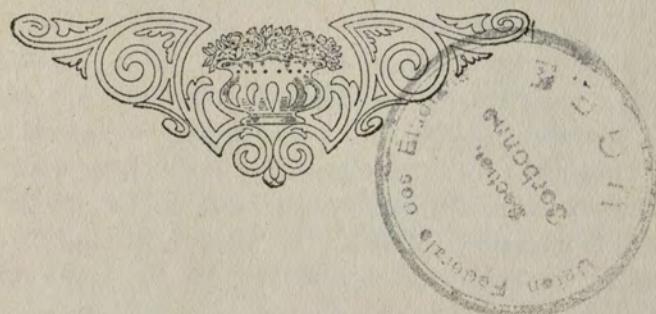




LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT



SON HISTOIRE - SES LUTTES
SES EFFORTS - SES ŒUVRES
SES GROUPEMENTS D'ÉTUDES
SA STRUCTURE



“ MAISON DES SYNDICATS ”
8, AVENUE MATHURIN-MOREAU, 8 — PARIS (XIX^e)

ЛЮДИ ПОДІЛЯЮТЬСЯ

СІМЕЙНОЮ СІМЕЄЮ

ВІДЧУВАЮТЬСЯ СІМЕЄЮ

ВІДЧУВАЮТЬСЯ СІМЕЄЮ

ВІДЧУВАЮТЬСЯ СІМЕЄЮ

ВІДЧУВАЮТЬСЯ СІМЕЄЮ

AVANT-PROPOS

La Fédération de l'Enseignement, qui groupe à la fois des institutrices, instituteurs, professeurs et assimilés de toutes catégories, sans distinction d'opinions et de tendances, est incontestablement la plus ancienne, la plus vigoureuse, la plus réaliste des organisations syndicales du personnel enseignant.

Elle compte une soixantaine de syndicats départementaux ou régionaux publant quarante bulletins spéciaux. Elle a sa revue pédagogique hebdomadaire, son service fédéral de librairie, tout un réseau serré d'institutions et de groupements d'études. Elle exerce une influence grandissante sur l'ensemble du personnel comme en témoignent l'accroissement très sérieux de ses effectifs, le développement de ses œuvres, le ralliement d'un nombre élevé de collègues à ses points de vue, le succès sans précédent de sa dernière campagne de meetings en faveur de l'Ecole laïque et des camarades frappés (près de 70 meetings dans toute la France).

En raison même de son mouvement ascensionnel, de sa puissance qui s'affirme, la Fédération de l'Enseignement ne manque pas d'être présentée sous un jour défavorable, soit par les hommes en place, soit par leurs collaborateurs, représentants d'un amicalisme camouflé en syndicalisme. Les uns et les autres osent affirmer que la Fédération est surtout composée de « mécontents », d'« agités », de « jeunes » perdus dans les brouillards idéalistes et incapables de réalisations positives. Ils oublient que si la Fédération groupe, en effet, beaucoup de jeunes — et de jeunes dont la capacité de revendication et de combat, dont le travail constructif

est indéniable — elle compte aussi dans ses rangs des militants chevronnés « qui ont barbe au menton et progéniture derrière eux ».

Les mêmes détracteurs, jouant du « couteau-entre-les-dents » sur le terrain corporatif comme d'autres en ont joué sur le terrain politique, qualifient dédaigneusement la Fédération d'organisation « extrémiste ». On est toujours l'extrémiste de quelqu'un : le terme est trop élastique pour signifier quelque chose. Mais si c'est être « extrémiste » que d'adhérer à la Confédération Générale du Travail Unitaire (C.G.T.U.), à l'Internationale Syndicale Rouge (I.S.R.) et à l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (I.T.E.), les militants de la Fédération répondent franchement : « Oui, en ce sens, nous sommes des extrémistes et nous nous en glorifions ».

La Fédération de l'Enseignement ne rougit pas — au contraire! — d'adhérer à la C.G.T.U., qui rassemble 543.000 travailleurs salariés et dont les leaders s'honorent de recevoir les coups du pouvoir au lieu de siéger, comme les chefs de la C.G.T., à côté des Poincaré, des Loucheur et autres dans les conseils du Gouvernement d'« Union nationale ».

La Fédération de l'Enseignement est fière d'adhérer à l'I.S.R., qui réunit solidement, sur la plate-forme de l'affranchissement universel du travail, 25 millions de prolétaires de toutes races et de toutes professions.

La Fédération de l'Enseignement est fière d'adhérer à l'I.T.E. qu'elle a fondée et qui groupe 760.000 pédagogues de tous pays, unis par la communauté du labeur, de l'exploitation et de l'idéal.

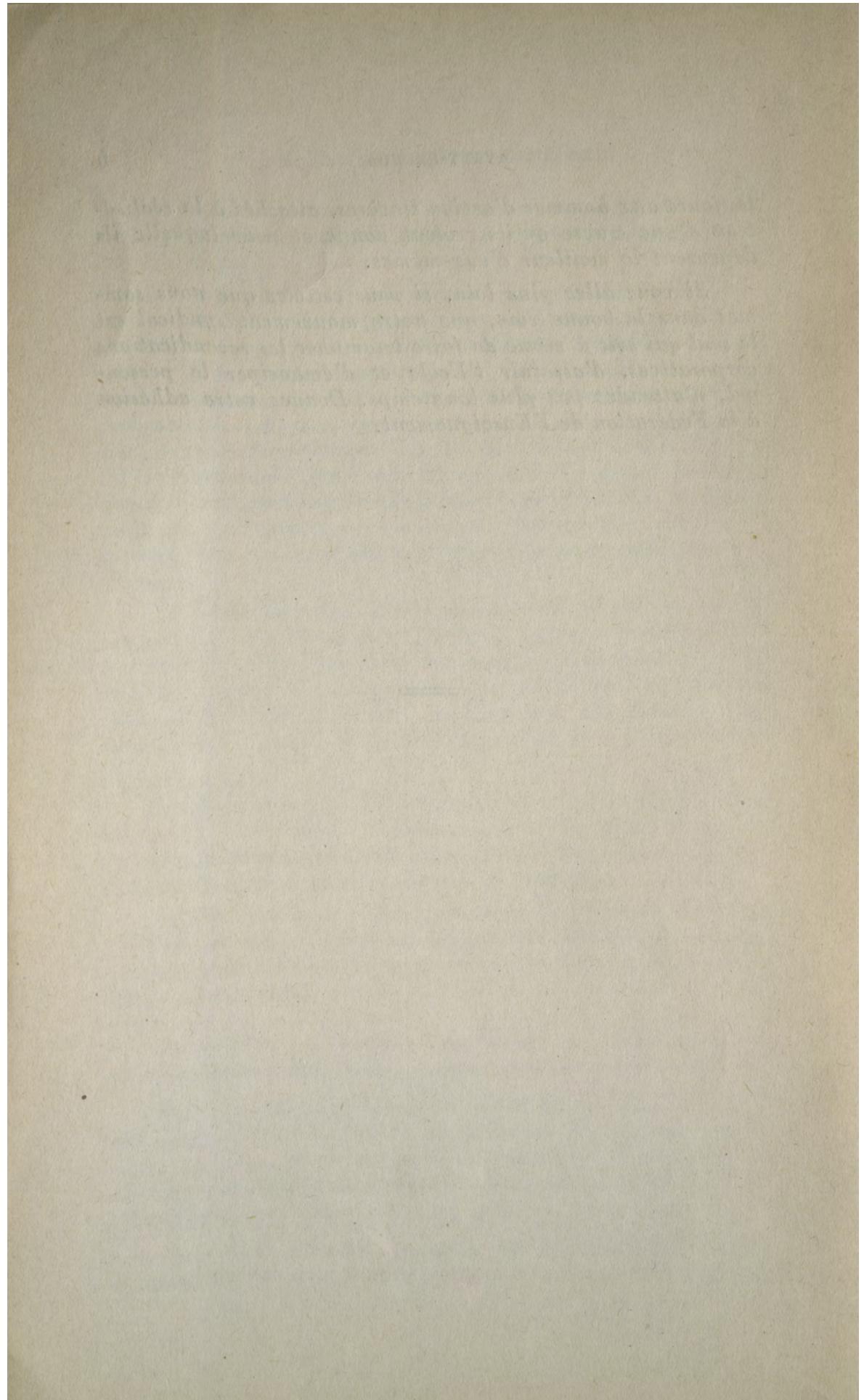
Camarades, qui ne nous connaissez pas encore ou qui nous connaissez mal, lisez attentivement cette brochure.

Elle n'a pas la prétention, étant donné son format et son plan, d'apporter toutes les précisions désirables sur les luttes du passé et du présent, les caractères distinctifs, les objectifs immédiats et ultimes, les méthodes de la F. de l'E. Un volume ne serait pas de trop pour un tel objet!

Mais nous pensons qu'après avoir lu cette brochure, camarades, vous ne nous refuserez pas l'estime qu'on accorde

toujours aux hommes d'action sincères, attachés à la réalisation d'une œuvre qu'ils croient bonne et pour laquelle ils dépensent le meilleur d'eux-mêmes.

Si vous allez plus loin, si vous estimatez que nous sommes dans la bonne voie, que notre mouvement syndical est le seul qui soit à même de faire triompher les revendications corporatives, d'assainir l'Ecole et d'émanciper le personnel, n'attendez pas plus longtemps. Donnez votre adhésion à la Fédération de l'Enseignement.



Les origines lointaines et les luttes récentes de la Fédération de l'Enseignement

Le mouvement qui pousse les travailleurs de l'Enseignement à se grouper dans des organisations syndicales et à rejoindre les autres travailleurs dans cette unité vivante du prolétariat qu'est la Confédération Générale du Travail, a pris naissance aux environs de 1901-1903.

Toutefois, ce mouvement a de plus lointaines origines. Du jour où les instituteurs et les professeurs prirent confusément conscience de leur situation, du jour où ils se réunirent dans des associations pour coordonner leurs vues et leurs efforts, perfectionner la technique de leur profession, esquisser une liaison avec les autres prolétaires, on peut dire qu'ils s'orientèrent sur la voie menant au syndicalisme.

« Tout est dans tout », comme disait Jacotot en pédagogie. Plus l'on prend plaisir à entendre les voix longtemps muettes qui sortent des vieux textes, plus l'on se rend compte que les syndicalistes universitaires d'aujourd'hui ne font que renouveler, que prolonger une évolution dont les prodromes remontent à la monarchie de juillet.

Les origines : de 1831 à 1849.

L'un des premiers, sinon le premier groupement d'éducateurs de ce pays, fut la *Société des Instituteurs et Institutrices primaires de France*, organisée en 1831 par un

jeune instituteur d'école mutuelle, Philibert Pompée, qui devait, par la suite, devenir directeur de l'école Turgot. Mais c'est à Louis-Arsène Meunier, fils d'ouvrier d'usine, puis maître d'école, devenu en 1832 directeur d'école normale, que revient le grand honneur d'avoir réellement éveillé les instituteurs à l'idée de l'action corporative.

En 1844, Meunier abandonna une position enviée pour se consacrer entièrement à la défense des maîtres d'école qui gémissaient tout bas et isolément sur leur déplorable condition. Il fonda *L'Echo des Instituteurs*, journal vivant, combatif, qui devait être et fut une « pétition permanente » en faveur des instituteurs. Meunier voulait révéler au grand public les misères de toutes sortes accablant les maîtres primaires, formuler « leurs vœux et leurs réclamations », poursuivre avec ardeur « toutes les améliorations morales et matérielles propres à leur procurer plus de bien-être et d'indépendance et à leur faire remplir avec plus de fruit et de succès leur pénible et importante mission ». A un dévouement et une persévérance admirables, Meunier joignait une vive intelligence, une grande habileté et la connaissance approfondie du milieu corporatif et social dans lequel il travaillait. *L'Echo des Instituteurs* devint tout de suite le point de ralliement des maîtres aigris par la misère, persécutés par les prêtres et les tyranneaux de village, plus ou moins atteints par la fermentation idéologique de l'époque.

L'idée de créer un lien plus solide que le journal devait naître fatallement. Trois mois après la naissance de l'organe on la trouve énoncée par un instituteur de Maine-et-Loire aux prises, depuis plusieurs années, avec les frères de la Doctrine chrétienne. Mais c'est seulement en août 1847 qu'elle prit réellement consistance, à la suite d'une suggestion d'un instituteur de Toulon. Ce fut « tout un événement », selon la propre expression d'un collègue du temps. On discuta la proposition. Meunier reçut des centaines de lettres et en six mois recueillit une à une plus de sept cents adhésions à l'éventuelle *Société pour l'émancipation de l'Enseignement*. Sur ces entrefaites, éclata la Révolution de février 48. On ne parla plus de ce groupement national, mais diverses associations d'instituteurs se formèrent. Le mouvement parti de Paris, grâce à l'initiative de Meunier et le concours de Pompée, gagna la Seine-et-Oise, la Haute-Garonne et se répandit dans le pays. Des candidatures d'ins-

tituteurs à l'Assemblée Constituante et à la Législative furent aussi posées. C'est ainsi que Malardier (Nièvre), Avril (Isère), Ennery (Bas-Rhin) purent pénétrer à la Législative de 1849. Mais déjà la réaction était triomphante et les instituteurs traqués, persécutés, avaient abandonné leurs associations.

Cette triste époque est marquée cependant par une tentative intéressante dans laquelle l'esprit syndical se retrouve en germe. Il s'agit de la fondation d'un groupement à Paris, le 6 février 1849, par les professeurs et instituteurs libres : Pauline Roland, Jeanne Derouin, Perot, Gustave Lefrançais et même Arsène Meunier en qualité de directeur d'une institution qu'il tenait au Palais-Royal depuis son départ de l'enseignement public. A la suite de la publication d'un programme d'éducation conçu en vue du développement harmonieux de toutes les facultés, ce groupement recueillit bon nombre d'adhésions d'instituteurs publics et reçut les encouragements des associations ouvrières et de la presse socialiste parisienne. Il était voué, toutefois, à la persécution. L'instituteur Gustave Lefrançais — le futur communard — et Perot, chef d'institution, tous deux signataires du programme, furent arrêtés, condamnés à l'interdiction d'enseigner, plus à trois mois de prison et deux ans de surveillance. Quant à Pauline Roland, déléguée des instituteurs socialistes à l'Union des Associations ouvrières de Paris, et à Jeanne Derouin, l'âme de ce dernier groupement professionnel fédératif, elles furent condamnées, l'une et l'autre, à six mois de prison. Amputée de ses fondateurs et animateurs, l'association s'éteignit.

Tels furent, de 1831 à 1849, les premiers efforts corporatifs, les premiers embryons d'organisations universitaires, en liaison ou non avec la classe ouvrière.

Du Second Empire au mouvement des associations corporatives.

Sous le Second Empire, au cours des années de compression et de silence que symbolise le cas de Pierre Vaux, ce maître d'école républicain de Saône-et-Loire condamné quoique innocent aux travaux forcés à perpétuité, les tra-

vailleurs de l'Enseignement ne pouvaient songer à se réunir pour discuter des choses de leur métier. Mais au temps de « l'Empire libéral », quand la bourgeoisie et ses chargés d'affaires au pouvoir assistèrent, étonnés, à la résurrection du prolétariat, il est clair que la corporation devait se ressaisir. En 1868, une association de maîtres d'école se constitua dans le département du Nord. Elle servit d'exemple aux instituteurs de plusieurs départements, mais il faut croire que l'idée de groupement professionnel ne s'imposait pas encore à l'avant-garde même du personnel, puisqu'à Paris, en pleine Commune, les maîtres les plus dévoués au mouvement insurrectionnel et le délégué à l'Instruction publique Vaillant, ne songeront pas à profiter du moment favorable pour créer une organisation professionnelle universitaire.

Après la « troisième défaite du prolétariat français », c'est l'apathie de la classe ouvrière et du corps enseignant. Cependant, en 1872, Marie Bonnevial fonde le premier syndicat de l'Enseignement. Ce syndicat, groupant des instituteurs laïques libres, occupe même un bureau à la Bourse du Travail de Paris. Mais il ne faut voir là qu'un geste isolé dont la portée réelle échappa non seulement aux instituteurs publics, mais aux instituteurs libres qui s'étaient syndiqués.

Nous arrivons aux environs de 1880. La poussée laïque et anticléricale se fait sentir, le réveil socialiste s'opère et, en réaction, le clergé mène une lutte avouée ou masquée contre les instituteurs publics. Ceux-ci, disséminés, épargnés, perdus dans de petits villages, éprouvent le besoin de se voir, de se réunir en agapes fraternelles, de se sentir les coudes, de suppléer par l'union à la faiblesse de la résistance individuelle. Encouragés par le gouvernement lui-même qui, conscient des nécessités de la lutte, appelait les éducateurs à concourir à l'édification de l'Ecole laïque, les instituteurs s'orientèrent sur le terrain départemental dans le sens de « cette communauté d'esprit, cette solidarité professionnelle qui fait la puissance et la dignité du corps enseignant ». (Circulaire de Jules Ferry, 10 août 1880.) Des associations d'anciens élèves d'Ecole Normale, des cercles pédagogiques, des amicales, naquirent ici ou là dans l'ordre primaire; l'Association des Maîtres-Répétiteurs et l'Union des Professeurs de classe élémentaire dans l'ensei-

gnement secondaire. En 1885, se tint au Havre, un congrès d'instituteurs qui montra les progrès accomplis dans le personnel primaire par l'idée d'association corporative. Le ministre de l'Instruction publique d'alors, René Goblet, en présida la séance d'ouverture.

Cette bienveillance gouvernementale favorisa l'essor de ces associations, plutôt timides, qui s'ignoraienr mutuellement, qui ignoraient la tournure prise sur le plan syndical par le mouvement corporatif ouvrier et qui n'envisageaient le groupement national que sous l'angle étroit d'un congrès.

En 1887, aux félicitations et aux encouragements officiels succèdent le désaveu et la menace. Quelle est la cause de ce revirement ? Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, la fondation officielle d'un syndicat groupant des instituteurs et des institutrices publics de la Seine sur la base de la loi du 21 mars 1884, quoiqu'en cet événement soit d'importance. Ce n'est même pas le fait pour ce syndicat d'organiser un congrès national corporatif comprenant 300 délégués représentant 10.000 instituteurs, puisque le ministre Spuller et son collègue de l'Intérieur en acceptèrent la présidence d'honneur. C'est le fait qu'au cours du congrès on jette les bases d'une vaste organisation corporative nationale du personnel primaire étayée sur l'autonomie et le fédéralisme.

On comprend que le gouvernement ait pris peur à l'annonce d'une telle résolution pleine d'avenir, riche de conséquence. Il frappa d'interdit le groupement envisagé. Ses promoteurs s'inclinèrent pour la plupart. Toutefois, Mar-chand suivi d'un petit noyau, s'affilia en signe de protestation au syndicat des Instituteurs libres qui siégeait à la Bourse du Travail et l'idée d'une fédération professionnelle n'en continua pas moins de cheminer dans l'esprit des maîtres d'école d'une façon continue et pour ainsi dire moléculaire.

Le mouvement des « Emancipations ».

Elle devait triompher une quinzaine d'années plus tard. Nous voici en effet au congrès de Marseille en 1903. Ce congrès constitue une grande date dans l'histoire corporative des instituteurs. D'une part, les amicales, à nouveau encouragées par les gouvernants, cimentent définitivement leur

union esquissée précédemment aux congrès de Paris (1900) et de Bordeaux (1901). D'autre part et surtout, en réaction contre la pratique amicaliste de collaboration à tout prix avec les chefs et les pouvoirs publics aussi bien que contre la tyrannie des directeurs d'école, leur emprise sur les amicales et la tendance de ces associations à délaisser les revendications matérielles, plusieurs groupements d'instituteurs-adjoints se concertent et prennent la décision de former dans tous les départements où ce serait possible, au sein des amicales ou à côté d'elles, des sections admettant avec les adjoints, les instituteurs et institutrices sans adjoint. *L'Emancipation de l'Instituteur*, bulletin mensuel, créé tout récemment par des adjoints de la Seine, devient l'organe officiel de ces sections dont le bureau central est fixé à Paris.

Bientôt, les *Emancipations* rassemblèrent la partie jeune et combative du personnel qui s'était éveillée aux idées laïques et sociales lors de l'affaire Dreyfus. Dès lors le mouvement sporadique qui avait entraîné quelques amicales, soit à se transformer en syndicat, soit à adhérer aux Bourses du Travail, poussé à fond allait aboutir à la fondation de notre fédération. Ce que les amicales n'osaient faire qu'exceptionnellement et timidement, les *Emancipations* le firent en bloc et résolument, parfois ostensiblement. Au nombre d'une quinzaine, ces groupes se transformèrent en syndicats et entrèrent dans les Bourses du Travail, ces foyers révolutionnaires d'alors (1904). Désireux de prouver le mouvement en marchant, dénués de scrupules légalistes ou juridiques, les instituteurs adjoints prirent le droit syndical en se rangeant avec courage sous le drapeau du Syndicalisme.

La Fédération des Syndicats d'Instituteurs (1905).

Ils allèrent plus loin. Vers le milieu de 1905, ils constituèrent la *Fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs et d'Institutrices publics de France et des Colonies*, dont les statuts furent définitivement adoptés le 13 juillet 1905. Ce jour marque, en somme, la date de naissance de la Fédération de l'Enseignement.

Naturellement, les persécutions vinrent couronner ce

coup d'audace. On somma les instituteurs syndiqués de dis-soudre leurs groupements, de quitter les Bourses du Travaiï, on brandit sur eux les foudres administratives. Quelques déplacements furent prononcés, des poursuites s'engagèrent contre le syndicat de la Seine. La presse s'en mêla. Une interpellation eut lieu à la Chambre. Finalement, le procès du syndicat de la Seine fut ajourné et le statu quo maintenu. C'est à cette époque que parut le premier *Manifeste des Instituteurs syndicalistes*. Cent trente-trois instituteurs investis de fonctions corporatives ou pourvus de mandats électifs signèrent ce manifeste, modéré dans sa forme, élevé dans son fond. L'effet produit fut énorme, mais à partir de ce moment, une lutte continue — qui dure encore — mit aux prises le Pouvoir et l'Administration d'un côté, la Fédération de l'autre. La première phase de cette lutte fut marquée à la fois par la vigueur des campagnes fédérales en faveur du droit syndical des fonctionnaires et par la vigueur de la répression gouvernementale. Les militants de la Fédération se trempèrent alors et, en même temps, accrurent leur autorité morale sur le personnel. Ni la révocation du secrétaire fédéral Nègre, qui suivit l'adhésion de principe à la C.G.T. (1907), ni l'interdiction du congrès mixte d'instituteurs et d'ouvriers prévu à Lyon en 1909 pour « adapter l'enseignement aux besoins de la classe ouvrière », ni les brimades subséquentes, pas plus que celles qui suivirent la conférence mixte de la Bourse du Travail d'Angers (1910), ni les poursuites judiciaires, les censures et les réprimandes consécutives au congrès de Chambéry et à la publication du second *Manifeste des Instituteurs syndiqués*, revêtu de 750 signatures (1912), n'arrêtèrent ces rudes combattants. La foudre gouvernementale pouvait frapper le chêne fédéral : ce chêne restait debout bravant l'orage.

Mais ces luttes, incontestablement, nuisaient au large recrutement syndical. On est en droit de dire que la Fédération perdait en étendue ce qu'elle gagnait en profondeur. Toutefois, à côté de l'amorphisme et souvent de l'impuissance de la Fédération des Amicales, notre Fédération constituait une force d'entraînement du personnel primaire et même une arme précieuse capable de limiter l'arbitraire administratif, de gagner la bataille des salaires, de créer un courant pédagogique nouveau, de fonder une revue pro-

fessionnelle (*L'Ecole Emancipée*, 1910) face aux revues similaires éditées par les grosses maisons d'édition capitalistes.

Pendant la guerre.

La guerre devait permettre à la Fédération d'écrire la plus belle page de son histoire déjà glorieuse.

Dès les premiers mois de la tuerie impérialiste, alors que les dirigeants de la C.G.T. — le trop fameux Jouhaux en tête — sacrifiaient, sur l'autel de l'Union sacrée, les principes de la lutte des classes et de l'internationalisme prolétarien, alors que la Fédération des Amicales entraînait dans toutes les combinaisons officielles, troquant la vie du personnel pour les chimères nationalistes, notre Fédération s'efforça de résister à la vague chauvine et de renouer les relations internationales. Elle lutta ouvertement pour la paix. Son organe, *L'Ecole Emancipée*, fut censuré impitoyablement, suspendu même un moment. On interdit ses congrès. Une dizaine de ses membres payèrent de la prison, de la révocation ou de la censure, leur courage civique. Elle tint néanmoins « jusqu'au bout », contribuant à sauver l'honneur du syndicalisme français. Elle réussit en outre, en 1917, après deux ans d'action tenace et malgré l'opposition insensée de la Fédération des Amicales, à obtenir la mise en sursis des R.A.T. et des auxiliaires de l'Enseignement.

Est-il besoin d'ajouter que notre Fédération, indifférente aux calomnies des puissants du jour, salua d'enthousiasme et soutint énergiquement la Révolution russe victorieuse ? Elle sut reconnaître d'instinct que c'était là le point culminant de la poussée prolétarienne, que jamais rien de plus haut n'était apparu sur l'horizon social.

La Fédération de l'Enseignement (1919).

A la suite de la démobilisation, le mouvement syndicaliste et socialiste grandit partout. Notre Fédération voit le nombre de ses syndicats et de ses membres progresser très sérieusement.

La bourgeoisie capitaliste au pouvoir, devant l'ampleur du mouvement prolétarien, craint de perdre son hégémonie. Elle fait des concessions, entre autres en étendant le bénéfice de la loi de 1884 aux professions libérales. Le ministre du Travail, Colliard, pousse même les associations de fonctionnaires à se transformer en syndicats avant le vote de cette loi. Chose incroyable, alors que nos syndicats n'avaient pas attendu le conseil d'un ministre pour se former, on vit les amicales s'obstiner à conserver une forme de groupement périmée.

Au congrès de Tours en 1919 — dont une séance fut présidée par le maître Anatole France — la Fédération élargit son recrutement aux trois ordres d'enseignement et prit le titre actuel de *Fédération de l'Enseignement*. Glay, à la fois membre du syndicat de la Seine et dirigeant de la Fédération des Amicales, s'engagea à suivre avec discipline les décisions prises et notamment à quitter les Amicales à la date-limite fixée. Non seulement il ne tint pas sa parole, mais il attaqua publiquement la Fédération. Ce fut le début d'une ère de luttes et de malentendus entre la Fédération des Amicales et la Fédération de l'Enseignement, la première s'employant surtout à tarir le recrutement de la seconde. L'orientation de plus en plus modérée de la C.G.T., puis la scission syndicale (1921) firent le reste. Après bien des manœuvres et des tergiversations, la Fédération des Amicales, devenue le Syndicat National, se décida à adhérer effectivement à la C.G.T. cependant que la Fédération de l'Enseignement ralliait la C.G.T. Unitaire (C.G.T.U.). D'autre part, Zoretti créait une Fédération de l'Enseignement au 2^e degré adhérente à la C.G.T. Le mouvement syndical universitaire était coupé en trois tronçons.

Les persécutions au temps du Bloc National.

Une chose qu'il faut souligner, c'est la belle attitude de la Fédération de l'Enseignement au temps du Bloc National, quand Louis Bouët en tenait le gouvernail. Le droit syndical, à nouveau contesté par un pouvoir ombrageux, fut conquis par elle de haute lutte. Alors que les sections à gros effectifs du S.N. se repliaient courageusement sur Paris, désertant le champ de bataille, dans les départements, 45 syndicats de l'Enseignement et la Fédération, par l'organe

de son bureau, surent résister au coup de force gouvernemental. Traînés devant les tribunaux correctionnels, plusieurs centaines de militants de nos syndicats furent condamnés, la dissolution de nos groupements fut prononcée... sans que la Fédération disparut pour autant, sans que le gouvernement n'aboutit à autre chose qu'à se couvrir de ridicule. C'est vers la même époque que le ministre Bérard frappait par centaines les syndiqués de l'Enseignement à coups de réprimandes, de censures, de déplacements d'office, à coups de révocations aussi. Vingt-trois des nôtres furent jetés sur le pavé pour faits d'ordre syndical ou délits d'opinion, dans le même temps où des dirigeants ou sous-dirigeants du S.N. jouissaient de postes avantageux, de l'avancement au choix ou recevaient une décoration comme brevet de sagesse... et de faiblesse. Par un admirable effort de solidarité, la Fédération n'oublia pas les siens. Elle recueillit sou à sou près de 200.000 francs pour soutenir les victimes de la répression.

Cette sombre époque qui permit une fois de plus aux instituteurs de faire la discrimination entre les militants sains et courageux, les intrigants et les arrivistes, fut marquée ou suivie par des luttes fédérales en faveur de l'augmentation des traitements, de la réduction du nombre des classes, des revendications des jeunes, de la défense laïque, de l'amélioration des locaux scolaires, de la suppression des livres chauvins, de l'amnistie administrative, etc. C'est en grande partie grâce à la Fédération que nos traitements ont été augmentés en 1921, que les 1.800 francs ont été arrachés, que, progressivement, un peu plus de justice a présidé aux mutations. Une fois seulement, au cours de ces temps difficiles, à l'occasion de la révocation de Marthe Bigot, le S.N. crut devoir répondre par un geste de solidarité aux offres d'action commune de la Fédération.

De l'avènement du Cartel des Gauches à l'Union Nationale.

Nous arrivons à la fin de la législature du Bloc National. Les instituteurs, groupés dans le S.N. et les professeurs adhérant à la Fédération des fonctionnaires, bercés d'illusions démocratiques, grisés par les promesses du Car-

tel des Gauches, poussés par des dirigeants qui se targuent d'esprit positif et qui se défendent de toute attache politique, participent aux souscriptions électorales destinées à hisser les « hommes de gauche » au pouvoir. Les sections du S.N. qui, pour la plupart, n'avaient rien versé en faveur des camarades instituteurs frappés par le proconsul Bérard, ramassent alors plus de 120.000 francs pour favoriser l'élection de députés laissant faire ou prenant part à « l'expérience Poincaré ».

On peut mesurer aujourd'hui les résultats de cette opération blanche et des pratiques de collaboration qui devaient donner monts et merveilles. Nous n'insisterons pas sur ce point. Chacun est fixé et doit reconnaître, en bonne justice, que la Fédération de l'Enseignement là encore a vu clair et a su, seule, donner la note juste au personnel. Les reculades, les abandons, les petites combinaisons, les fausses manœuvres qui, depuis l'arrivée du Bloc des Gauches au pouvoir, ont préludé à la perte de la bataille des traitements ne lui sont pas imputables. Au contraire, fidèle à un passé — que je m'excuse d'avoir retracé trop brièvement — elle a conscience d'avoir, au cours des dernières années, défendu énergiquement, dignement, *syndicalement*, sans réticences ni complaisances, les intérêts du personnel enseignant.

Maurice DOMMANGET.

Mais c'est surtout dans la défense des intérêts des catégories déshéritées que la Fédération de l'Enseignement a conquis des titres sérieux à la reconnaissance des membres de l'Enseignement. Constamment, sans jamais se lasser, avec une ténacité remarquable, une persévérence louable, notre organisation a défendu ceux que l'égoïsme des pouvoirs publics ou l'arbitraire administratif défavorisaient (relèvement des traitements des jeunes, soutien des revendications des intérimaires de guerre et des suppléants, postes déshérités, etc.). Dans la lutte, elle a toujours observé une attitude énergique et indomptable. Et c'est ainsi qu'autrefois elle sut entraîner dans son sillon la Fédération des Amicales et qu'aujourd'hui elle pousse le Syndicat National des Instituteurs et les divers groupements de professeurs et assimilés vers une action toujours plus virile.

Les Traitements.

Parmi les revendications immédiates qui intéressent au plus haut point le personnel enseignant, la question de l'augmentation des traitements est sans contredit la plus importante.

Avant la guerre, les salaires des instituteurs étaient ridiculement précaires, nullement en harmonie avec le coût de la vie et très inférieurs aux traitements des catégories assimilables. La Fédération de l'Enseignement lutta pour en obtenir le relèvement. Mais en même temps naissait en son sein l'idée du *traitement unique*. Tous les maîtres, à quelque classe qu'ils appartiennent, font le même travail dans le même temps. Il est logique qu'ils soient uniformément rémunérés. « A travail égal, salaire égal ». Cette idée si neuve et si juste se heurtait au principe même du régime économique actuel, basé sur la hiérarchie du travail et des travailleurs. Gros obstacle, auquel la Fédération n'hésita pas à s'attaquer. Elle s'efforça de démontrer combien, dans le monde des fonctionnaires, cette hiérarchie est plus arbitraire que partout ailleurs. L'échelle des grades peut se défendre, mais non l'échelle des classes dans la même catégorie. Malgré tout, l'idée du traitement unique ne devait pénétrer que lentement dans l'esprit des fonctionnaires. Aujourd'hui, elle a fait son chemin. De nombreux groupements l'inscrivent à leur programme revendicatif. La Fédé-

ration de l'Enseignement a le droit de s'enorgueillir d'un tel résultat.

En août 1912, seule notre organisation avait un projet de relèvement des traitements. Elle mit tout en œuvre pour le faire adopter par le Parlement. Elle réclamait en outre deux réformes essentielles : l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices, l'accès de tous à la 1^{re} classe. Quant à la Fédération des Amicales, elle prépara en hâte un projet qui fut bientôt abandonné en faveur d'un projet transactionnel commun aux Amicales et aux Syndicats ; puis elle opta pour le contre-projet Mauger. Dans la bataille engagée à cette époque entre B.S. et B.E., dans la lutte menée par les instituteurs contre l'égalité des traitements, réclamée par les groupes féministes et les syndicats, la Fédération prit nettement position. Et ce fut grâce à son attitude énergique que l'augmentation de 1913 fut accordée.

De même, ce furent ses efforts persévérandts et méthodiques qui obligèrent les pouvoirs publics à consacrer en 1919 l'égalité *de traitements entre instituteurs et institutrices*. Mais la même année, la loi d'octobre devait laisser subsister des injustices flagrantes. On espérait voir la fin de ces indemnités (direction, cours complémentaires, résidence) qui dressent les uns contre les autres, directeurs et adjoints, citadins et ruraux. On comptait sur la suppression des promotions au choix qui laissent la place à tant de basses intrigues. On pensait que la corporation allait s'acheminer vers le traitement unique si équitable, mais il fallut déchanter. La loi d'octobre 1919 porta le nombre de classes de 5 à 7, créant une 6^e classe qui désormais retardera l'avancement des jeunes et une hors classe, se recrutant exclusivement au choix. Elle augmenta de plus le taux de l'injuste indemnité de direction et le nombre de promotions au choix. Peut-être une minorité d'instituteurs s'en montra-t-elle satisfaite, mais la masse n'y trouva point son compte.

C'est alors qu'une idée pleine de logique prit corps peu à peu dans le monde enseignant : la parité des traitements des instituteurs avec ceux des commis principaux des P.T.T. et des vérificateurs principaux des contributions indirectes. Et à l'époque, les partisans fervents du traitement unique consentirent à faire taire pour un temps leur préférence afin de lutter en faveur de la « péréquation ».

L'augmentation de 1921 fut due en grande partie à

l'action des syndicats unitaires, mais, conséquence de la lutte en faveur de la péréquation, elle s'élevait à 2.500 au sommet de la catégorie et à 900 francs (plus les 720 fr. de vie chère) à la base. Seulement, l'indemnité de cherté de vie n'était pas soumise à retenue. De plus, le régime des retraites ne subit aucune modification et le classement des postes livra le personnel à l'arbitraire le plus complet. Enfin, la durée du stage dans chaque classe fut augmentée (6 et 7 ans au lieu de 3), ce qui, aujourd'hui encore, ne permet d'accéder normalement à la 1^{re} classe qu'à 52 ans.

Le Cartel des Fonctionnaires et des Services Publics.

Des mesures du même ordre furent prises envers les autres catégories de travailleurs de l'Etat. Elles incitèrent les organisations de fonctionnaires à se grouper en vue de la défense de leurs intérêts. On s'aperçut de plus combien le relèvement des salaires des cheminots et des travailleurs des Services publics était lié à celui des traitements des fonctionnaires. Et l'idée de la constitution d'un vaste Cartel, entre ces différents groupements se fit jour. Ce fut la Fédération de l'Enseignement qui, en accord avec la Fédération postale unitaire prit l'initiative de créer un « Cartel unitaire des fonctionnaires et des Services Publics » dont le secrétariat fut confié au camarade Vernoche qui sut lui donner une grande impulsion. De nombreux meetings furent organisés. C'était l'action directe dans toute son ampleur. Depuis, ce groupement, spécifiquement unitaire à l'époque de sa constitution, fit appel aux organisations de toutes tendances et porte désormais le titre de « Cartel des Fonctionnaires et de tous les ouvriers et employés des Services Publics ».

En 1923, au Congrès de Brest, la Fédération de l'Enseignement fit entrer la question du traitement unique dans son programme de revendications immédiates. La lutte s'engageant en faveur de l'obtention des 1.800 francs, notre fédération combattit au premier rang. Elle participa à toutes les campagnes du Cartel unitaire. Ses militants créèrent des cartels départementaux qui devaient faciliter la lutte en faveur de l'augmentation des traitements.

Du relèvement de 1925 à la situation actuelle.

Le relèvement de 1925 ne devait donner en rien satisfaction à la Fédération de l'Enseignement : 1.780 francs seulement d'augmentation à la base et 3.000 au sommet, soit 5.500 francs d'écart entre les extrêmes. Le Gouvernement et le Parlement luttaient à leur façon contre le traitement unique. Il est vrai que seuls les instituteurs et professeurs unitaires préconisaient une telle solution.

A partir de cette époque, la Fédération de l'Enseignement continua de plus belle sa lutte en faveur de la revalorisation et du T. U. Elle préconisa l'attribution d'une indemnité mobile uniforme. Selon ses vues, tout crédit supplémentaire devrait être réparti uniformément sur chaque fonctionnaire et varier selon l'indice du coût de la vie.

C'est alors que le Gouvernement nomma une commission, dénommée Commission Martin, chargée du rajustement des fonctions publiques. Cet organisme se divisa en sous-commissions, une par ministère. La Fédération établit alors un solide projet où la solution du problème de la revalorisation était liée à celle du T. U., par catégorie. Ce projet fut exposé à la sous-commission de l'Instruction publique, en juin 1926. Mais le Gouvernement faisait obstacle à la revalorisation, si bien qu'en 1926, on eut l'indemnité de 12 % (avec minimum de 1.200 fr. par an pour les traitements inférieurs à 10.000 fr.). Une telle mesure faisait s'accroître l'écart entre les traitements extrêmes au détriment des jeunes. La Fédération protesta alors énergiquement, puis s'attacha à rechercher une solution constituant un acheminement vers le T. U., dans la limite des crédits qui seraient probablement alloués. C'est ainsi qu'elle réclama d'abord la *répartition uniforme*, puis *l'augmentation des traitements, selon un taux dégressif de la base au sommet*. Vint alors le décret d'août 1927 qui octroyait aux instituteurs l'échelle 8.500—15.000. On avait là le résultat des travaux d'une commission qui opéra au hasard, sans l'ombre d'un plan directeur, avec des crédits limités. Gênée par les nouveaux décalages provoqués par les décrets de 1926 (12 %, triplement des traitements des hauts fonctionnaires), la Commission Martin avait procédé à l'« étirement » des traitements maxima des diverses catégories, vers le sommet subitement

élevé de 45.000 à 80.000. Cette opération devait fatallement produire un accroissement de l'écart entre les traitements extrêmes d'une même catégorie. En un mot, le travail de la Commission Martin se fit sur un plan opposé à celui du T. U. De plus, il contribua, malheureusement, à brouiller les cartes. Certes, l'équité commande qu'un traitement semblable soit alloué aux instituteurs, aux commis des P.T.T., et aux vérificateurs des indirectes. Mais la réalisation d'une telle revendication empêche le relèvement des traitements de début qui devrait être cependant l'objectif de toutes les organisations syndicales.

A l'heure présente, la Fédération de l'Enseignement s'engage dans la lutte avec un programme net, clair et précis :

1° Solution du problème de la revalorisation liée à celle du problème du T. U., selon son projet.

2° Tout au moins, répartition des crédits obtenus entre les corporations de fonctionnaires et dans chaque corporation entre les corporants — selon un taux fortement dégressif de la base au sommet.

3° Péréquation de la situation des instituteurs avec celle des vérificateurs des Indirectes et des commis des P.T.T., tant au point de vue des traitements que des indemnités et des règles d'avancement.

L'amnistie administrative, les réintégrations.

Outre l'angoissante question des traitements qui a tout naturellement absorbé une partie de son activité, la fédération s'est préoccupée de faire aboutir une foule de revendications corporatives au cours des dernières années.

En accord avec le plan de travail dressé au Congrès de Brest (1923), elle a mené une campagne énergique en faveur de l'amnistie administrative et de la réintégration des révoqués du Bloc National. Profitant de la campagne électorale partout les unitaires de l'Enseignement ont arraché des promesses formelles aux candidats. F. Buisson et le secrétaire du S.N. voulaient envisager des cas particuliers et la rentrée une par une des victimes de la répression. La Fédération se refusa à entrer dans une telle voie qui frisait le filtrage et qui laissait place à l'arbitraire et aux rancunes du pouvoir. Alors Glay empêcha la Fédération des Fonction-

naires d'appuyer la campagne fédérale. Et l'on vit M. Herriot, dans sa déclaration ministérielle, rester muet sur ce point. Néanmoins presque tous les révoqués du Bloc National parvinrent à être réintégrés grâce à la pression fédérale. Il fallut alors s'occuper de leur situation administrative. Les démarches, la campagne de presse aboutirent à faire accorder en 1926 le droit d'opérer des versements rétroactifs pour le temps de révocation. La lutte se poursuit à l'heure actuelle pour obtenir la faculté d'opérer ces versements par échelons et pour que les années de révocation puissent compter pour l'avancement de classe.

Les intérimaires, les stagiaires, les suppléants.

La situation de ces trois catégories d'instituteurs a depuis longtemps retenu l'attention toujours vigilante de la Fédération de l'Enseignement. Elle n'a rien négligé pour faire aboutir leurs revendications si légitimes. Les projets de loi déposés en faveur des intérimaires et des stagiaires furent soutenus. Des démarches furent faites. Des interventions au Parlement furent provoquées. Il reste encore beaucoup à obtenir. Mais la Fédération, dont toute la gloire réside dans la défense des intérêts des catégories déshéritées, saura faire tout son devoir.

Les normaliens.

Dans la défense des normaliens, la Fédération de l'Enseignement a toujours lutté en complet accord avec le Comité central des jeunes de l'Enseignement. Si chaque année la bourse d'entretien a été relevée, il faut voir dans ce résultat une conséquence logique de l'action de ces deux organisations.

Le projet Bouligand-Caffort qui doit accorder les mesures réparatrices indispensables envers les normaliens non pourvus de poste à leur sortie des E.N., fut soutenu par la Fédération dont la pression provoqua un vote favorable à la Chambre. Une action auprès des sénateurs s'impose à l'heure présente.

Enfin, la F. de l'E s'est activement occupée de l'amélioration du régime intérieur des E. N. Elle réclame la liberté de correspondance pour les normaliens, le droit de lire

les journaux et brochures de leur choix, la 4^e année subventionnée.

Dans toutes les Ecoles Normales primaires il y a maintenant des élèves libres. C'est là un abus criant qui aboutit en fin de compte à obtenir des instituteurs qu'ils assument eux-mêmes les frais de leur préparation pédagogique.

La Fédération de l'Enseignement voit un gros danger dans cette multiplication des élèves libres et comme un acheminement vers la suppression de l'enseignement gratuit dans les E. N. Aussi bien se dressera-t-elle résolument contre les plans du Gouvernement à ce sujet.

Les congés de longue durée.

L'action menée en faveur des maîtres en congé de longue durée s'est faite parallèlement à l'action similaire entreprise par d'autres groupements de fonctionnaires. La Fédération de l'Enseignement s'est révélée particulièrement active dans ce domaine. L'avis des intéressés fut sollicité à maintes reprises. Des congés renouvelables par 6 mois jusqu'à concurrence de 3 ans, avec traitement entier, furent obtenus. Ces congés peuvent être accordés pendant 2 ans avec demi-traitement.

Au cours de l'année 26-27, les démarches de notre organisation, les interventions à la Chambre qu'elle provoqua, aboutirent à faire octroyer l'indemnité pour charges de famille et à faire compter les années de congé comme annuités de service pour la retraite. Ce qu'il faut obtenir à présent c'est l'avancement de classe pour le temps passé en congé de longue durée. Cette revendication si légitime rencontre de nombreux obstacles. Mais la Fédération de l'Enseignement ne se décourage jamais. Elle saura vaincre toutes les résistances.

L'état des locaux scolaires. Les constructions d'écoles.

En 1921, notre organisation prit l'initiative de dénoncer au public l'état d'insalubrité manifeste de certains locaux scolaires. En 1923, une vaste enquête fut faite sur ce point

dont les résultats furent consignés dans une brochure. De nombreux journaux publièrent des extraits de cet ouvrage.

Depuis, chaque année, des interventions parlementaires — préparées par la Fédération — se produisent au moment de la discussion du budget. Des résultats tangibles en ont été la conséquence. Ainsi, au cours de l'année 1927, les démarches du bureau fédéral ont abouti au vote d'un crédit supplémentaire de 25 millions à répartir entre les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, pour construire de nouvelles écoles.

Bien entendu, l'action dans ce sens continuera inlassablement.

Les suppressions de postes.

Chaque année, le ministre de l'Instruction publique, par l'intermédiaire de ses inspecteurs d'académie, procède à la révision de la carte scolaire. On en profite, par mesure d'économie, pour faire des coupes sombres parmi les postes d'instituteurs. La Fédération de l'Enseignement s'est depuis longtemps émue des conséquences néfastes d'une telle opération. Elle a au contraire constamment réclamé des créations d'emploi surtout depuis ces dernières années où la population enfantine ne cesse de s'accroître.

Les retraites.

La Fédération de l'Enseignement possède en son sein de nombreux retraités. Tout naturellement elle a été amenée à soutenir les revendications de ces camarades. Elle a lutté en faveur de la revalorisation intégrale des retraites en accord complet avec le Cartel des Fonctionnaires. Elle a soutenu avec force le projet Bouyssou qui prévoit la révision automatique des retraites au fur et à mesure des modifications de traitements, ainsi que le rapport Ricolfi qui concerne spécialement les membres de l'Enseignement et porte remède aux quelques lacunes du projet Bouyssou. Elle a provoqué des interventions parlementaires concernant le régime des avances remboursables.

L'effort corporatif de la Fédération

Nos adversaires de tendance n'hésitent pas à affirmer que la Fédération de l'Enseignement n'est capable d'activité que sur le terrain social. Il va sans dire qu'une telle opinion constitue une erreur grossière, qu'il nous sera aisément de combattre.

Certes, les buts que s'est assignés notre organisation syndicale ne sont pas uniquement d'ordre corporatif. Les éducateurs unitaires veulent une transformation radicale de l'organisation économique et administrative du pays. Mais cela doit-il les empêcher de lutter en faveur des revendications immédiates du personnel ? Non pas ! Et ils n'y ont jamais songé. On lira d'autre part un exposé des belles réalisations pédagogiques obtenues par la Fédération de l'Enseignement. Ma tâche consistera à préciser combien grand fut son effort corporatif en ces dernières années et à quels résultats positifs son action a abouti.

En réalité, nos syndicats de l'Enseignement laïc se sont révélés des animateurs incomparables. C'est en leur sein que les mots d'ordre les plus hardis et les plus équitables à la fois, se sont élaborés. Ce sont eux qui ont su prendre les initiatives les plus osées, qui sont entrés les premiers dans la voie de l'action directe. Est-ce que le syndicat des Bouches-du-Rhône n'a pas été jusqu'à faire une grève de vingt-quatre heures un premier mai ?

Bien souvent, pour ne pas dire toujours, après les avoir couverts de critiques, les groupements universitaires voisins reprenaient à leur compte les idées émises par nos syndicats auxquelles peu à peu la masse du personnel adhérait.

Postes déshérités.

L'idée d'accorder une indemnité spéciale aux titulaires de postes dits déshérités, c'est-à-dire de postes isolés au milieu des flots, perdus dans la montagne, loin de tout centre, sort des Groupes féministes de l'Enseignement. Elle a été adoptée par différents congrès de notre Fédération.

L'action des syndicats de l'Enseignement auprès des conseils généraux a abouti dans nombre de départements à des résultats positifs. C'est là un point important d'acquis, mais le bureau fédéral a pensé que l'idéal serait d'obtenir une indemnité d'ordre national. Au cours d'une audience (23 mars 1927), l'attention du ministre de l'Instruction publique fut attirée sur cette revendication. Elle fait son chemin dans le personnel puisque des sections du S.N. la reprennent d'ores et déjà à leur compte. Elle triomphera sans doute un jour.

La responsabilité des maîtres.

L'importance de cette question n'échappe à personne. Jusqu'à présent la loi créait à l'égard des maîtres une présomption de faute et ne leur donnait aucune garantie légale. La Fédération fit tout d'abord poser des questions au ministre puis elle documenta Albert Fournier qui intervint les 3 et 23 mars 1927, à la Commission de législation civile. Les suggestions d'Albert Fournier permirent l'amendement du projet de loi déposé par M. Bokanovski dans un sens qui nous donne pleine satisfaction. Le projet est maintenant en passe d'être voté à la Chambre. S'il l'est au Sénat, la Fédération, en faisant substituer la responsabilité de l'Etat à celle des maîtres, pourra se vanter d'avoir débarrassé les instituteurs d'un des plus grands soucis de leur profession.

Les autres questions corporatives.

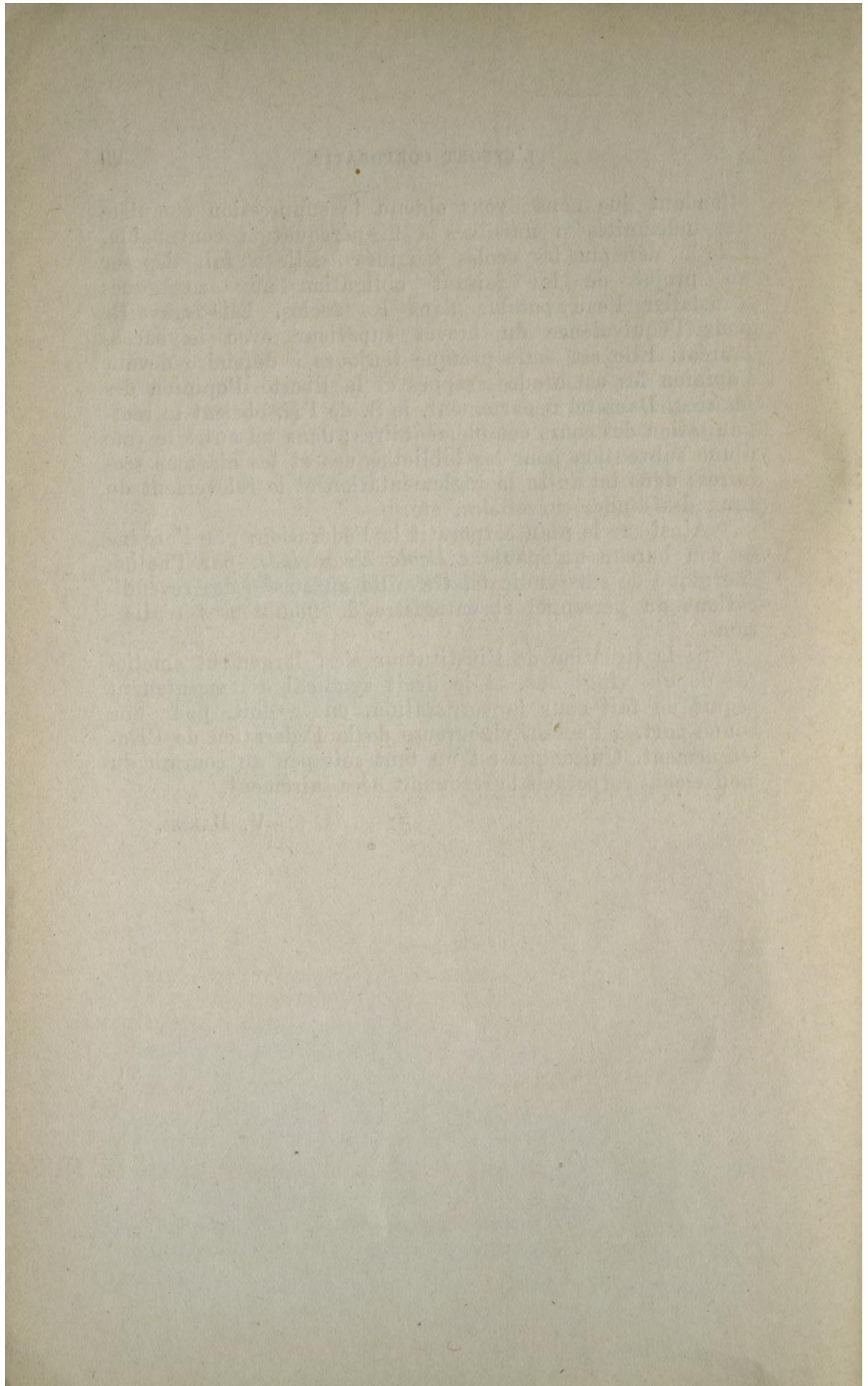
Rien de ce qui touche le personnel ne laisse étrangère la Fédération. Elle a fait rétablir au budget le crédit prévu pour les frais de déménagement. Elle a fait remonter le plafond du traitement ouvrant droit au demi-tarif en

attendant que nous ayons obtenu la suppression complète des indemnités si nuisibles à la péréquation convenable. Elle a défendu les écoles géminées. Elle a fait déposer un projet de loi faisant obligation aux communes d'installer l'eau potable dans les écoles. Elle travaille pour l'équivalence du brevet supérieur avec le baccalauréat. Elle est seule presque toujours à défendre devant l'opinion les camarades frappés et la liberté d'opinion des maîtres. Dans tel département, le S. de l'E. obtient la réorganisation des cours complémentaires; dans tel autre le vote d'une subvention pour les bibliothèques et les cinémas scolaires; dans tel autre la réglementation et le relèvement du taux des études surveillées, etc.

Ainsi sur le plan corporatif la Fédération, par l'organe de son bureau qu'épaule *L'Ecole Emancipée*, par l'action énergique de ses syndicats, travaille au succès des revendications du personnel et enregistre de nombreuses réalisations.

Si la situation de l'instituteur s'est largement améliorée depuis vingt ans, si le droit syndical est maintenant acquis de fait pour la corporation, on le doit, pour une bonne part, à l'action vigoureuse de la Fédération de l'Enseignement. Quiconque est un tant soit peu au courant du mouvement corporatif le reconnaît nécessairement.

V. BARNE.



L'œuvre pédagogique de la Fédération

Il faudrait un volume pour retracer, depuis son origine, le gros effort accompli par la Fédération sur le terrain pédagogique. On peut dire sans crainte d'être démenti qu'aucune organisation syndicale universitaire, aucun groupement du personnel, quel qu'il soit, ne peut lui être comparé, même de loin.

Elle a étudié, elle étudie les questions les plus diverses se rattachant au métier. Elle a combattu, elle combat encore pour améliorer les méthodes, les examens, les locaux, les manuels scolaires. On doit compter, soit à son actif, soit à l'actif de ses militants, des réalisations positives, comme *L'Ecole Emancipée*, la librairie fédérale, les *Editions de la Jeunesse*, les collections de *L'Enseignement vivant*, le *Manuel d'histoire*, la *Cinémathèque Coopérative de Films scolaires*. D'autres camarades parleront de ces œuvres diverses, où indiqueront en passant l'effort des aînés, notamment de ces syndiqués ruraux qui, aux alentours de 1907-1910, imprimèrent un courant nouveau à la pédagogie. Je me bornerai à retracer sommairement l'effort des dernières années.

Education morale.

Depuis 1910, au congrès d'Angers, avec une persévérance qui l'honneure, la Fédération se préoccupe de solutionner la question de l'éducation morale à l'école primaire. Au con-

grès de Paris (1925), Boyer présentait son rapport très documenté sur la « morale prolétarienne », d'où se dégageaient les points suivants : *Il n'y a pas de morale humaine éternelle et immuable, ni de morale individualiste. La morale d'une époque est la morale de la classe dominante.*

Ce rapport jetait les bases de la morale prolétarienne, précisait les devoirs de classe ou vertus prolétariennes, les devoirs individuels prolétariens.

Le congrès fut unanime pour condamner la morale actuelle laïque ou religieuse, instrument de domination de la bourgeoisie sur le prolétariat.

Au congrès de Grenoble (1926), des suggestions intéressantes, d'ordre pratique, furent présentées par Gabrielle Bouët et d'autres camarades. La question n'est pas encore entièrement résolue car elle est très délicate et fort complexe. Il est difficile de réaliser le complet accord sur certains points où peuvent intervenir des tendances philosophiques ou des conceptions pédagogiques diverses. Mais tous les syndiqués de la Fédération sont unanimes à reconnaître qu'il faut adapter la morale aux besoins de la classe ouvrière. Ce résultat pourra être obtenu par l'exemple, par des causeries, par des lectures, par des dictées portant sur les incidents de la vie scolaire, locale, nationale et mondiale, s'inspirant des faits de la vie des ouvriers, des conquêtes de la science, des actes d'héroïsme, de la guerre, etc.

Les *Editions de la Jeunesse*, envisagées sous un certain angle, constituent également un effort en ce sens.

Il n'est pas douteux que la Fédération de l'Enseignement établira peu à peu, par voie d'essais et de tâtonnements, un programme précis d'éducation morale prolétarienne permettant de redresser la morale scolaire actuelle dans la mesure compatible avec le maintien d'une société d'iniquités et de priviléges.

La lutte contre le chauvinisme.

Depuis 1919, la Fédération de l'Enseignement a mené une vive campagne contre les *manuels scolaires chauvins*, qui cherchent à introduire dans l'âme neuve de nos enfants la haine de l'étranger, le sentiment orgueilleux que la France est au-dessus de toutes les nations, qui tendent par

conséquent à transformer le sentiment naturel au cœur de l'homme — l'amour du pays où il est né — en une passion exaltée poussant les citoyens des diverses nations à s'entre-tuer férolement dans les conflits causés par les rivalités économiques des impérialismes.

Ces livres existaient déjà avant la guerre de 1914-1918. Ils introduisaient lentement mais sûrement l'idée de revanche dans l'esprit des jeunes générations qui ont été si cruellement éprouvées par la grande tuerie.

Depuis 1919, ils se sont multipliés et nous avons vu éclore dans une floraison monstrueuse des livres réellement odieux comme les « *Jean et Lucie* », de Mme Dès, « *La guerre racontée aux enfants* », « *Petits Français, n'oubliez pas* », « *Pages héroïques de la grande guerre* », « *Le Tour de l'Europe pendant la guerre* », « *La grande guerre en composition française* », etc.

Pour cette campagne, la Fédération de l'Enseignement a utilisé l'arme qui lui est donnée par la législation scolaire. Dans un grand nombre de cantons, lors des conférences pédagogiques, les camarades de nos syndicats sont intervenus pour demander la radiation des livres incriminés sur la liste départementale. Grâce à cette action, la plupart des livres les plus odieux sont disparus de la circulation et encombrent maintenant les greniers des libraires. Plusieurs sont passés au pilon, d'autres ont été amendés.

De plus, l'effort systématique, inlassable et répété de la Fédération sur ce terrain, a fini par émouvoir la masse du personnel, et au congrès de Strasbourg (1926), le Syndicat National s'est enfin décidé à lutter également contre les livres chauvins. Aux prochaines conférences pédagogiques, dans quelques départements, des listes de livres à radier seront même présentées en commun par les deux syndicats. Malheureusement, il faut le dire, la plupart des sections du S. N. considèrent comme lettres mortes les décisions prises au congrès de Strasbourg.

La Fédération ne s'est pas contentée d'agir sur le plan scolaire. Elle a extériorisé son action dans les organisations d'avant-garde d'anciens combattants : Association Républicaine des Anciens Combattants (A.R.A.C.), Fédération Ouvrière et Paysanne (F.O.P.). Ces associations nous soutiennent dans notre lutte. De plus, des articles critiquant des manuels chauvins ont paru sur un grand nombre de nos

bulletins syndicaux; une campagne de presse a été menée dans les journaux d'avant-garde pour attirer l'attention des pères de famille sur l'empoisonnement du cerveau de leurs enfants par les livres chauvins. Certains de nos syndicats ont même organisé des meetings avec le concours des organisations ouvrières et d'anciens combattants.

La Fédération est fière d'avoir répondu au désir d'Anatole France, qui s'écriait à notre congrès de Tours en évoquant les livres chauvins : « Brûlez, brûlez tous ces livres de haine ». Elle intensifiera son action sur ce terrain et organisera le boycottage des libraires et des éditeurs qui persisteront à vendre des manuels malsains et odieux destinés à préparer idéologiquement les futurs massacres. Et, comme on ne détruit bien que ce qu'on remplace, parallèlement à cette œuvre de critique et de combat, la Fédération diffuse le *Manuel d'histoire* dont il est parlé plus loin.

Locaux scolaires.

En 1923, conformément aux décisions des congrès de Paris (1921 et 1922), la Fédération décidait d'entreprendre auprès des pouvoirs publics — Parlement, assemblées départementales, municipales, — des organisations ouvrières, des associations laïques, une vigoureuse campagne pour intéresser l'opinion publique à l'amélioration matérielle de l'Ecole et à la protection de l'Enfant.

A cet effet, une vaste enquête fut menée, des questionnaires spéciaux envoyés dans un grand nombre d'écoles. Le résultat de cette enquête fit l'objet d'une brochure spéciale éditée par la Fédération de l'Enseignement et intitulée : « *Pour l'amélioration matérielle de l'Ecole, pour la protection de l'Enfant. Enquête nationale sur les locaux et effectifs scolaires* ». Cette enquête portait sur 2.500 locaux scolaires et démontrait par des chiffres éloquents que sur ces 2.500 écoles, 545 n'ont pas le cube d'air suffisant, 1.124 sont dépourvues de tout système de ventilation, 744 n'ont pas d'appareil de chauffage convenable, 200 sont sans cour, 428 n'ont pas de préau, 481 n'ont pas d'eau, 72 n'ont qu'une seule fenêtre, un grand nombre ont des privés dans un état lamentable et sont une véritable prime à l'immoralité, etc., etc.

Cette brochure eut un grand retentissement au Parlement et aussi sur l'opinion publique du fait des extraits qui en parurent dans la presse. De beaux discours furent prononcés, quelques améliorations furent faites aux locaux qui en avaient le plus besoin. Mais l'état des locaux scolaires n'est guère changé depuis; il y a bien quelques palais scolaires ici ou là, mais il y a toujours des classes-caves, des classes-prisons, des classes-taudis, des classes où les enfants sont entassés l'un sur l'autre dans un espace de quelques pieds carrés. Le gouvernement a mieux à faire des cinquante et quelques milliards de son budget que de construire des classes pour les enfants du peuple.

Avec persévérance, la Fédération de l'Enseignement poursuit son effort. Des enquêtes locales ont été menées tout récemment encore par certains de ses syndicats (Finistère, Morbihan, Alpes-Maritimes, Rhône, Saône-et-Loire). Elles continuent dans un grand nombre de syndicats et font l'objet d'articles dans les bulletins syndicaux et dans la presse régionale où les cas les plus typiques sont signalés. De même, les municipalités, les conseils généraux, les comités d'hygiène, les cartels laïques sont touchés. Bref, par ses efforts répétés, la Fédération poursuit l'amélioration des locaux scolaires. C'est même en grande partie grâce à son action, tant à la Chambre par l'intermédiaire de Baroux, le 19 novembre 1926, qu'au ministère de l'Instruction publique (audience du 19 janvier 1927), qu'un crédit de 25 millions a pu être obtenu du Conseil de cabinet pour favoriser les constructions d'écoles qui s'imposent dans la banlieue parisienne.

Certificat d'études primaires.

Toujours la Fédération s'est préoccupée du certificat d'études, qui fausse les études et détraque la machine scolaire. Au congrès de Brest (1923), Ballereau présenta sur cette question un rapport très étudié. Des conclusions furent adoptées qui demandaient entre autres la réforme de cet examen, en accord avec les autres groupements d'instituteurs et la classe ouvrière organisée dans ses syndicats. La formule actuelle est une source d'injustice, étant contraire à toute pédagogie scientifique, nuisant à la santé

de l'enfant et au développement de son intelligence. C'est pourquoi la Fédération de l'Enseignement s'est spécialement occupée au cours de l'année 1926-1927 de trouver une formule qui rende le C.E.P. moins rebutant pour les enfants et pour les maîtres, — et de dresser un programme limitatif des matières qui pourrait servir de base rationnelle à cet examen.

Un rapport très documenté et très détaillé sur cette question doit paraître en numéro spécial du bulletin fédéral, *L'Emancipation*.

Commissions et sections pédagogiques.

La Fédération de l'Enseignement a mis sur pied une Commission pédagogique à structure très souple, composée d'un certain nombre de groupes ou sous-commissions chargés d'étudier un point bien précis.

Cette Commission pédagogique a un double rôle à jouer :

1° S'occuper des questions pédagogiques actuelles auxquelles la masse s'intéresse ;

2° Elaborer des conceptions dont la réalisation n'est possible qu'après l'accession du Travail au Pouvoir.

La Commission pédagogique groupe actuellement 11 sous-commissions qui ont commencé leur travail :

1. Certificat d'études primaires, programmes limitatifs, réformes, etc. ;

2. Education morale ;

3. Psychologie et hygiène scolaires (anormaux, sur-normaux, école de plein air, école syndicale, etc.) ;

4. Livres chauvins ;

5. Bibliothèques scolaires ;

6. Fréquentation scolaire ;

7. Formation des maîtres et école unique ;

8. Cinéma scolaire, enseignement vivant ;

9. Histoire de la pédagogie socialiste ;

10. Ecole rurale ;

11. Composition française.

D'autres sous-commissions seront constituées.

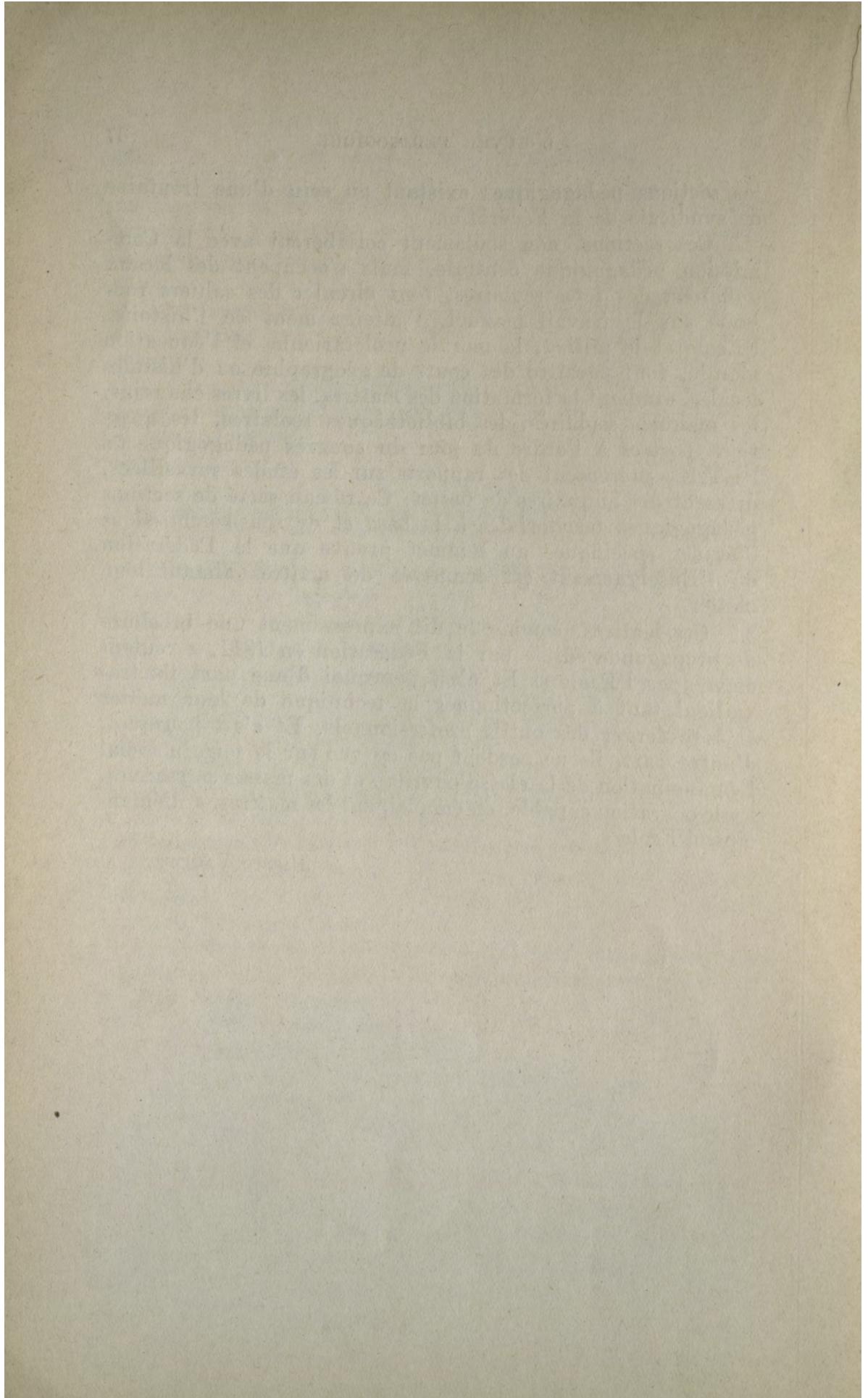
Un travail remarquable a déjà été fourni par plusieurs d'entre elles. Il trouve sa source ou son complément dans

les sections pédagogiques existant au sein d'une trentaine de syndicats de la Fédération.

Ces sections, non seulement collaborent avec la Commission pédagogique centrale, mais s'occupent des locaux scolaires, des fêtes scolaires, font circuler des cahiers roulants sur le travail manuel, l'enseignement de l'histoire, l'Ecole et le milieu, la morale prolétarienne et l'éducation morale, font paraître des cours de géographie ou d'histoire locales, étudient la formation des maîtres, les livres chauvins, les manuels scolaires, les bibliothèques scolaires, les questions portées à l'ordre du jour du congrès pédagogique de l'I.T.E., présentent des rapports sur les études surveillées, dressent des annuaires de postes. Ce réseau serré de sections pédagogiques territoriales à la base et de sous-commissions d'études spécifiques au sommet prouve que la Fédération de l'Enseignement est composée de maîtres aimant leur métier.

Ces maîtres, comme le dit expressément une brochure de propagande éditée par la Fédération en 1911, « veulent émanciper l'Ecole ». Et c'est pourquoi d'une part ils travaillent tant à perfectionner la technique de leur métier et à se forger des outils professionnels. Et c'est pourquoi, d'autre part, ils ne perdent pas de vue sur le terrain social l'émancipation de la classe ouvrière et des masses paysannes, seule opération capable, en émancipant les maîtres, « d'émanciper l'Ecole ».

Pierre VAQUEZ.



« L'Ecole Émancipée » et les « Editions de la Jeunesse »

Avant 1910.

Il y a près d'un siècle qu'une maison d'édition d'ouvrages scolaires eut l'idée de publier, à l'usage des instituteurs et institutrices, une revue qui, tout en aidant les maîtres dans la préparation de leur classe, serait un bon moyen de réclame pour ses produits : ainsi naquit le *Manuel Général*, devenu actuellement l'organe de la librairie Hachette. Un peu plus tard fut fondé *Le Journal des Instituteurs*, qui est devenu la propriété de la maison F. Nathan ; *Le Volume*, remplacé actuellement par *L'Ecole et la Vie*, était la chose de la librairie Armand Colin ; la maison Delagrave eut à sa disposition, pendant un temps, *L'Ecole Nouvelle*.

Ces diverses publications recherchaient — au titre de directeurs ou de rédacteurs — le concours des chefs universitaires, de façon à être favorisées par l'administration, et elles se montraient naturellement très respectueuses des traditions, de l'ordre établi, aussi bien dans leur partie générale que dans leur partie scolaire.

Le 1^{er} janvier 1845, Louis-Arsène Meunier fonda *L'Echo des Instituteurs*, conçu dans un tout autre esprit. La partie générale en était excellente, la partie pédagogique intéressante, mais il manquait une partie scolaire. N'importe, l'idée d'un organe pédagogique de revendication et de combat était lancée. Elle devait germer tôt ou tard et prendre une forme lui permettant d'atteindre les couches profondes du personnel.

En 1889 fut créée une nouvelle revue corporative qui se plaça tout de suite à l'avant-garde du mouvement universitaire : la *Revue de l'Enseignement primaire et primaire supérieur*. Cette publication était due à une initiative personnelle, mais elle favorisa nettement les éléments de gauche des Amicales d'instituteurs qui commençaient alors à se développer. Elle contribua jusqu'à la veille de la guerre à orienter la corporation vers le socialisme et le syndicalisme. Les membres les plus influents de la Fédération des A., syndicalistes réformistes, furent appelés à y collaborer, aux côtés d'Emile Chauvelon et de Gustave Hervé pendant une période, de Jaurès, Sembat, Fournière ensuite. C'est peut-être ce qui les empêcha de doter les membres de l'enseignement primaire d'une revue corporative et pédagogique qui serait aujourd'hui la propriété du Syndicat National.

Tout intéressant et utile à la cause de l'émanicipation de l'instituteur que fût cet organe, il ne pouvait satisfaire pleinement les syndicalistes imprégnés des idées de lutte de classe et d'internationalisme prolétarien qui s'étaient groupés en une fédération des syndicats et qui se trouvaient plus ou moins influencés par les *Pages Libres*, de Charles Guyesse, et les *Cahiers de la Quinzaine*, de Péguy. La *Revue*, en effet, restait propriété personnelle et servait à lancer une nouvelle maison d'éditions de manuels scolaires : la « Bibliothèque d'éducation ». Nos syndicats n'avaient aucun pouvoir de contrôle sur ces organismes qui ne répondraient pas complètement à leur idéal.

Doter la corporation d'une revue à elle, sans attache avec une firme bourgeoise, qui puisse travailler à la rénovation de l'enseignement en « l'adaptant aux besoins de la classe ouvrière » — selon la formule de cette époque — et faire l'éducation syndicaliste des maîtres tout en les défendant contre les politiciens de droite ou de gauche et contre les pouvoirs publics, d'une revue qui soit à la fois un outil

de perfectionnement professionnel et une arme pour le combat syndical, telle était la pensée de nombreux adhérents de la Fédération, qui avaient fait leurs premières armes dans les bulletins syndicaux créés en maints départements et dans le bulletin fédéral, *L'Emancipation de l'Instituteur*.

Le projet devait prendre corps en 1910, grâce au syndicat des Bouches-du-Rhône.

«L'E.E.» de 1910 à 1914.

A l'issue du congrès fédéral d'Angers (avril 1910), sous l'influence du camarade Audoye, ex-trésorier de la Fédération, un groupe de militants jetèrent les bases d'une *Coopérative d'éditions* qui devait être chargée, pour la rentrée suivante, de lancer la revue hebdomadaire. On songeait à l'appeler *L'Ecole Rénovée*, comme l'organe du regretté Francisco Ferrer, qui avait été confié à des instituteurs syndicalistes et dont la publication venait d'être tragiquement interrompue; mais ce titre ayant été réservé, la nouvelle revue parut au 1^{er} octobre sous le nom d'*Ecole Emancipée*. Elle partait sans argent en caisse, mais riche du dévouement de ses administrateurs et rédacteurs. Car il va sans dire que nul n'était rétribué parmi ceux qui assuraient son existence. Comment eût-elle pu vivre et se développer sans le désintéressement des syndicalistes révolutionnaires, en face des revues déjà connues, accréditées, richement patronnées, qui se partageaient la clientèle des instituteurs et institutrices?

En 1912, au lendemain du congrès de Chambéry, à l'heure des poursuites judiciaires et administratives, elle encouragea la résistance et mena la bataille pour l'augmentation des traitements. Elle avait conquis droit de cité dans le monde de l'enseignement, lorsque la guerre de 1914 éclata. Un inspecteur primaire, aujourd'hui directeur d'une revue pédagogique cléricalo-conservatrice, pouvait dire d'elle : « Il faut reconnaître que cette revue professionnelle des syndicats d'instituteurs est vraiment intéressante, ardente et respirant la sincérité, à la fois idéaliste et soucieuse des réalités, affamée de progrès, mais nullement dédaigneuse de la tradition. » (*Pages libres*, 2^e série, 25 août 1913.)



Pendant la guerre.

Alors que la plupart de ses collaborateurs étaient mobilisés, malgré les difficultés matérielles de toutes sortes, et malgré la censure, nos camarades de Marseille, s'obstinèrent à faire paraître l'*E. E.* durant la tourmente. Ils trouvèrent des concours nouveaux, surtout parmi les institutrices.

Mais l'autorité militaire suspendit au troisième numéro une revue dont les rédacteurs semblaient n'avoir rien appris ni rien oublié en un temps où les chefs de la C.G.T. et ceux du Parti socialiste, de même que certains anarchistes des plus connus, ayant renié les principes de lutte de classe et d'internationalisme, s'étaient mués en propagandistes de « l'Union Sacrée » et de la tuerie.

La revue parut quand même sous le titre de *L'Ecole de la Fédération*, réduite d'abord à sa partie scolaire, puis reprenant peu à peu sa forme primitive avec une « vie pédagogique », une « vie corporative » et même une « vie sociale », les pages à moitié blanchies par la censure, vivante quand même, toujours combative, félicitant Romain Rolland et reproduisant ses articles pacifistes, s'affirmant avec ceux qui essayaient à Zimmerwald (1915), à Kienthal (1916), de renouer les relations internationales, saluant la Révolution Russe à son aurore (1917), œuvrant sans cesse pour la paix des peuples.

L'Ecole de la Fédération fut pendant la guerre le seul organe de notre pays qui demeurât indéfectiblement attaché à l'idéal révolutionnaire.

Au lendemain du massacre, notre revue reprit son titre et doubla en peu de temps le nombre de ses abonnés sous la poussée syndicaliste qui se produisit alors.

De 1921 à nos jours.

Au congrès fédéral de Paris 1921, les militants des Bouches-du-Rhône, fatigués et se trouvant en désaccord sur des points importants — notamment sur la fusion des anciennes amicales et des syndicats — avec la majorité de la Fédération de l'Enseignement, déclarèrent ne plus vouloir gérer

L'Ecole Emancipée. Notre revue fut alors confiée au syndicat de Maine-et-Loire qui avait administré la Fédération les deux années précédentes, et depuis cette date elle a son siège à Saumur.

1921, 1922, 1923 : c'est la période du Bloc National. *L'Ecole Emancipée* reste à la pointe du combat, en dépit des poursuites judiciaires et des révocations, et elle accroît encore le nombre de ses abonnés. A lire les autres revues, on ne se douterait pas que le droit syndical est de nouveau enlevé aux fonctionnaires, que les instituteurs sont brimés comme au temps de l'ordre moral, que la liberté d'opinion n'existe plus. *L'E. E.* seule publie les faits, défend les maîtres.

1924, 1925, 1926 : c'est le triomphe... et la faillite du Cartel des Gauches. Laissant à d'autres — et particulièrement à *La Revue de l'Enseignement* — le soin de chanter les louanges des bourgeois de gauche arrivés au pouvoir, et de vanter les bienfaits imaginaires de la soi-disant collaboration, notre revue continue résolument sa route et, seule encore, défend l'école laïque, de nouveau en butte aux attaques cléricales et sacrifiée par le chef du Cartel, devenu ministre de l'Instruction publique.

Aujourd'hui, dans toute la presse bourgeoise, on lance l'anathème à *L'Ecole Emancipée* et à ses rédacteurs; on réclame contre eux de nouvelles sanctions. C'est évidemment la preuve qu'ils sont toujours dans la bonne voie et que les campagnes de la revue portent. On peut être sûr qu'elle ne faiblira pas.

Mais il faut que la masse du personnel la soutienne de plus en plus; il faut que le nombre des abonnés progresse sans cesse.

Aussi bien, notre *E.E.* ne le cède en rien désormais par sa présentation aux revues des maisons d'éditions capitalistes. Supérieure à toutes dans sa « vie corporative », elle n'est inférieure à aucune dans sa « vie scolaire », exposé d'un enseignement vécu qui se tient au courant du mouvement pédagogique.

Enfin *L'E.E.* apporte en supplément à ses abonnés le bulletin officiel de la Fédération, celui des Groupes de Jeunes, celui des Groupes féministes, celui des membres de l'Enseignement du 2^e et du 3^e degré.

Le congrès de Tours (1927) avait la question de la

revue à son ordre du jour : améliorations techniques et diffusion. À la suite des débats et des décisions de ce congrès, *L'E.E.* prendra sans nul doute un nouvel essor.

Les «Éditions de la Jeunesse».

Les *Editions de la Jeunesse* ont été conçues au congrès de Paris 1922. A l'ordre du jour était l'importante question pédagogique : la lecture et les bibliothèques. Un large et fructueux débat eut lieu. Tous les camarades se plaignaient du peu de livres à la porfée de nos enfants dans les bibliothèques scolaires où l'on trouvait, à côté de livres inutilisables (ouvrages scientifiques vieillis, dons du ministère, de particuliers), des niaïseries ou des ouvrages imbus de tous les préjugés chauvins, bourgeois ou religieux.

En conclusion de ce débat, le devoir de la Fédération était d'essayer de doter la jeunesse d'œuvres qui corrigeaient un peu la pauvreté ou la nocivité des livres existants.

Dès l'année suivante, les *Editions de la Jeunesse* étaient lancées.

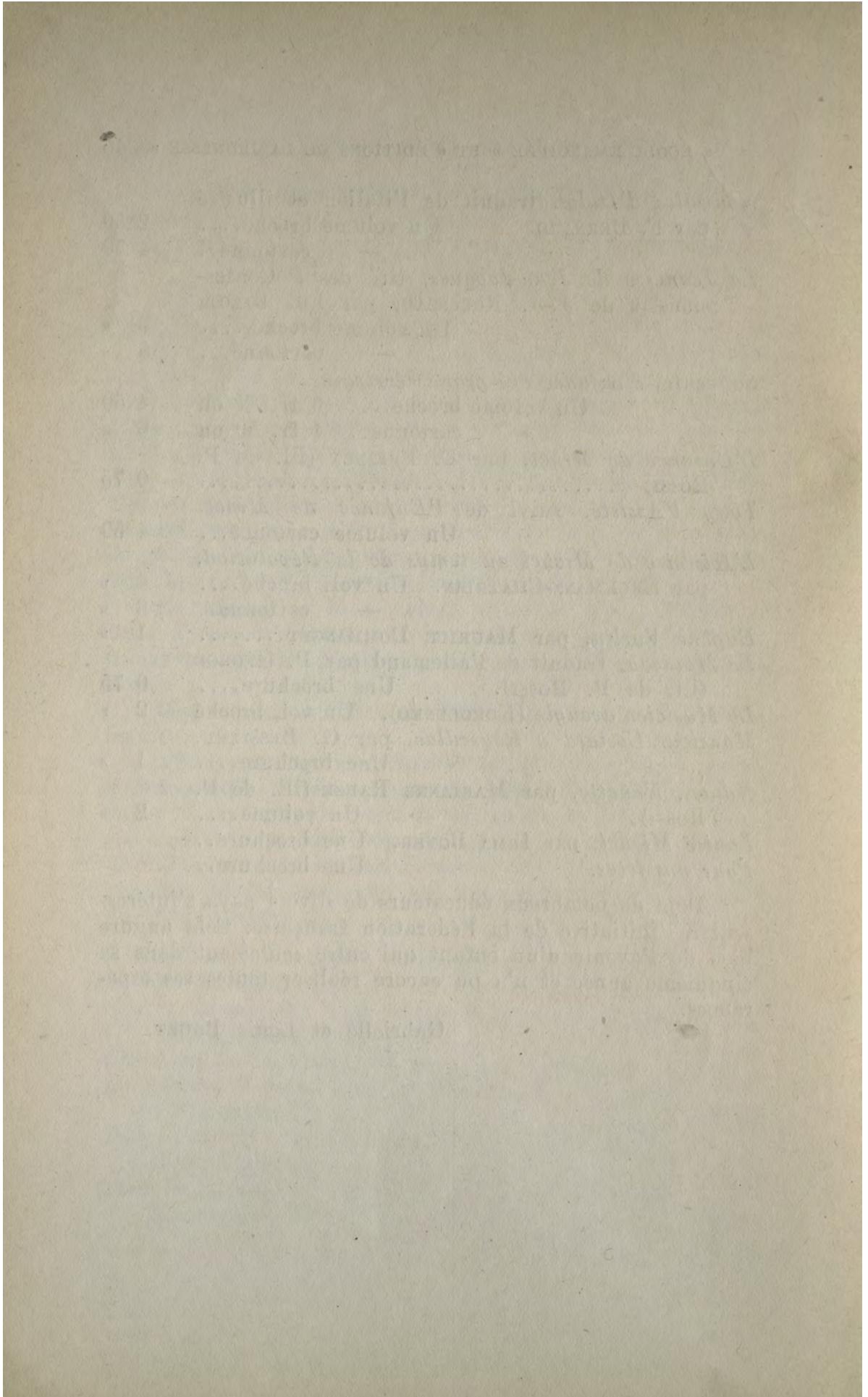
Elles sont l'œuvre collective de tous les éducateurs qui s'intéressent à l'enfance : aussi le choix des opuscules est-il varié et nous croyons pouvoir affirmer que dans l'ensemble ils répondent au but proposé : amuser, instruire, éduquer les enfants du prolétariat. Il suffit de parcourir la liste des volumes édités depuis quatre ans pour se rendre compte du travail accompli :

<i>Histoire de Pierre Lapin</i> , traduit de l'anglais (ill. de P. ROSSI)	1 »
<i>Contes Flamands</i> , traduit par VAN DE MOORTEL (ill. d'élèves)	0 75
<i>Comment le Capitaine eut peur</i> , de CL. TILLIER..	0 75
<i>Le Village disparu</i> , trad. de l'allemand et ill. par R. BERNARD	0 75
<i>Tony l'Assisté</i> , de CÉLESTIN FREINET (ill. de P. ROSSI), broché	2 »
<i>Tom le Ramoneur</i> , adapté de l'anglais par ELSIE MASSON (ill. de P. Rossi). Un vol. broché.....	2 50
— cartonné ..	4 25

<i>Nouvelles d'Italie</i> , traduit de l'italien et illustré par F. BERNARD.	Un volume broché....	2 50
	— cartonné..	4 50
<i>La Jeunesse de Jean-Jacques</i> , tiré des « Confes- sions » de J.-J. ROUSSEAU, par ED. BAZOT.	Un volume broché....	3 »
	— cartonné...	5 »
<i>Souvenirs d'enfance des grands écrivains.</i>		
	Un volume broché....	4 50
	— cartonné..	6 »
<i>L'Enfance de Minet</i> , par C. FREINET (ill. de P. Rossi)		0 75
<i>Tony l'Assisté</i> , suivi de <i>l'Enfance de Minet</i> .	Un volume cartonné...	4 50
<i>L'Histoire de Michel au temps de la Révolution</i> , par ERCKMANN-CHATRIAN.	Un vol. broché....	4 »
	— cartonné..	6 »
<i>Eugène Varlin</i> , par MAURICE DOMMANGET.....		1 »
<i>Le Moineau</i> , traduit de l'allemand par P. GEORGE (ill. de P. Rossi).	Une brochure....	0 75
<i>Le Musicien aveugle</i> (KOROLENKO).	Un vol. broché	2 »
<i>Monsieur Costard à Roussillac</i> , par G. BESSIÈRE.	Une brochure....	1 »
<i>Nanon, Nanette</i> , par MARIANNE RAUZE (ill. de P. Rossi).	Un volume....	2 »
<i>Louise Michel</i> , par IRMA BOYER.	Une brochure..	
<i>Pour nos fêtes.</i>	Une brochure..	

Déjà de nombreux éducateurs de divers pays s'intéres-
sent à l'initiative de la Fédération française. Cela augure
bien de l'avenir d'un enfant qui entre seulement dans sa
cinquième année et n'a pu encore réaliser toutes ses espé-
rances.

Gabrielle et Louis BOUËT.



Le Manuel d'Histoire de la Fédération

La *Fédération de l'Enseignement* a cherché depuis sa fondation à rénover l'enseignement historique.

Les précédents.

Au cours des années qui précédèrent 1914, les manuels d'histoire destinés aux écoles primaires s'efforçaient de réagir contre la tendance revancharde héritée de la guerre de 1870. Certains d'entre eux se réclamaient même d'un pacifisme optimiste qui était l'autre face d'un sentiment démocratique passablement crédule.

Mais un syndicalisme qui affirmait vivement ses sympathies pour la classe ouvrière organisée, avec laquelle il faisait corps, ne pouvait se contenter de ce progrès un peu douteux. Certains instituteurs de notre Fédération s'efforcèrent donc d'adapter leur enseignement historique aux besoins de la classe ouvrière en donnant une large part à l'histoire du travail et des travailleurs. Des manuels, comme ceux de Brizon, de Duvillage et d'Albert Thomas les yaidaient. Les ouvrages d'Hervé, frappés d'interdit, avaient du moins obtenu un vif succès de curiosité. Certains auteurs publiaient des livres spéciaux d'histoire de la

civilisation. Bref, l'histoire exclusivement politique et militaire était condamnée.

Depuis sa fondation, *L'Ecole Emancipée* a publié, dans sa partie scolaire, divers cours d'histoire pour l'école primaire qui procédaient d'un esprit nettement syndicaliste, en ce sens qu'ils attiraient l'attention sur le rôle du travail et des travailleurs dans le passé. Ce n'était pas le moindre de leurs avantages que de mettre à profit la collaboration des camarades, surtout pour les renseignements et lectures d'histoire locale qui apportaient leur note concrète et variée.

Nous nous excusons de ne pas citer les noms de ces précurseurs dont Boutreux vint prendre la suite en 1922, avec l'intention de grouper des matériaux pour un manuel d'histoire fédéral.

Le Congrès de 1924.

En leurs éditions du lendemain de la guerre, les manuels d'histoire sacrifièrent trop délibérément à l'esprit chauvin. Avec ensemble, ils prêchèrent la haine de l'ancien ennemi, qu'ils fondaient, selon une mode vraiment aveugle et délirante, sur les crimes des Allemands mis en opposition avec la toute innocence, la toute générosité des Alliés. Pendant ce temps, les historiens de la guerre les plus pressés cherchaient à accréditer sans pudeur les légendes du temps où Plutarque mentait.

Mais les anciens combattants, écœurés par cette complaisance et ces flagorneries, souhaitaient du fond du cœur la ruine de cet esprit de guerre qui empoisonnait les jeunes esprits. Nos camarades allèrent même jusqu'à demander que l'histoire de la guerre ne fût plus enseignée à l'école, du moment qu'elle n'était pas encore objectivement connue et puisque la caricature qu'on en faisait dans l'enseignement n'avait d'autre but que d'entretenir la haine belliqueuse.

C'est sous cette poussée pacifiste que notre Fédération décida de mettre à l'étude la question de l'enseignement de l'histoire pour son congrès de 1924. C'était un moyen de compléter sa campagne contre les livres chauvins.

Mais un enseignement de l'histoire ne peut s'inspirer uniquement d'un sentiment pacifiste. Ne plus entretenir

l'amour de la guerre, précaution négative, n'est que le premier pas. Au surplus, même si l'on n'enseignait jamais à l'avenir l'histoire de la guerre, cela ne préserverait pas l'enfant des suggestions diverses du milieu : les conversations, les lectures, les spectacles et les jeux. Le meilleur antidote contre le chauvinisme est encore un enseignement objectif qui ne masque nullement l'horreur des carnages. C'est pourquoi le congrès de 1924 ne rejeta pas une étude impartiale des faits certains et communicables de la guerre.

Il ne crut pas non plus suivre les esprits trop vite désabusés d'alors, qui sous prétexte que l'histoire est farcie de légendes et peu accessibles aux enfants, étaient d'avis de ne plus l'enseigner. Le meilleur moyen n'est-il pas de démasquer le plus d'erreurs tout en cherchant à adapter l'histoire enseignée aux facultés et aux besoins de l'enfant? Le congrès se prononça donc en faveur d'un enseignement historique et voulut le conserver distinct pour ne pas briser le récit enchaîné des faits, répondant en cela à ceux qui auraient préféré rattacher des lambeaux d'histoire aux autres enseignements.

Mais il convenait, tout en donnant satisfaction aux ennemis de l'histoire chauvine, de reprendre l'effort antérieur qui tendait à faire sa place au travail et à la vie matérielle. Dans ce sens, il fallait dépasser les introducteurs timides d'une histoire dite de la civilisation qui glissaient, entre les règnes et les guerres, des tableaux de la vie du temps. S'inspirant de la conception matérialiste de l'histoire, le rapporteur montra que le travail et la vie matérielle représentent la trame continue du passé; que l'effort quotidien des hommes est la substance même de l'histoire, tandis que les événements politiques et les guerres, d'ailleurs largement explicables par l'étude des techniques et des classes sociales, ne sont que des accidents.

Comprendre ainsi l'histoire, c'est donc la rendre plus claire, y discerner les causes et les effets. C'est aussi la rendre plus accessible à l'enfant qui prend toujours intérêt à la manière de travailler et pour qui les détails de la vie quotidienne du présent et du passé sont autrement vivants que les coups de la guerre et de la diplomatie. Enfin, c'est réhabiliter les travailleurs de tout genre que les faiseurs de manuels laissent dans l'ombre, c'est montrer la valeur créatrice du travail, même du travail manuel tant méprisé.

C'est, pour des syndicalistes, retrouver la clef de l'histoire et la source même de la vie. C'est préparer l'enfant à son rôle éclairé de producteur.

Le manuel fédéral.

Le congrès de 1924 avait décidé la rédaction et la publication d'un manuel conforme à ces vues et destiné au cours moyen des écoles primaires. Le rapporteur du congrès fut chargé de le rédiger en collaboration avec un instituteur et leur travail commun a été revu par divers autres camarades qui ont épousé le texte primitif.

Les aperçus précédents nous dispenseront d'en rappeler l'esprit et il nous suffira d'en définir l'allure pédagogique.

L'histoire de France y est présentée par tableaux successifs nettement composés et tels qu'il est possible, en passant de l'un à l'autre, de voir les changements survenus, la durée écoulée : Moyen Age, Temps Modernes, Révolution, Epoque contemporaine. Chaque tableau présente d'abord le travail et la vie matérielle, puis les idées du temps, l'art et la pensée, enfin les événements politiques. Cet ordre est la nouveauté essentielle du livre.

A ceux qui demandent sans cesse l'allégement des programmes, le manuel de la Fédération ne saurait déplaire. Rien d'essentiel n'y manque, mais les faits et les dates y sont réduits à leur minimum et l'importance en est justifiée. Des résumés et des tableaux synoptiques permettent de les retenir. C'est assez du reste pour contenter les préparateurs au certificat d'études et par ailleurs les leçons sur l'histoire du travail, sur la vie matérielle, en un mot sur l'histoire dite ordinairement de la civilisation, ne surchargent pas la mémoire.

Quant au style, on a voulu le rendre aussi simple que possible. Tout en conservant à bon escient le vocabulaire historique indispensable, défini en passant et employé avec mesure, les auteurs se sont appliqués à le rendre concret et parlant pour l'esprit. Leur texte, éclairé par mainte comparaison, est divisé en paragraphes, dont le sens général se ramasse en une formule. Les termes importants sont imprimés en gros caractères, les conclusions en italiques.

Ce manuel est donc d'un maniement commode. Mais il ne se borne pas à débiter clairement l'histoire : par les questions qui accompagnent chaque exposé, l'on pousse à faire réfléchir et à compléter le livre par une petite enquête locale. Elle pourra être fructueuse si le maître cherche à s'informer et à grouper une petite collection historique avec la contribution de ses élèves.

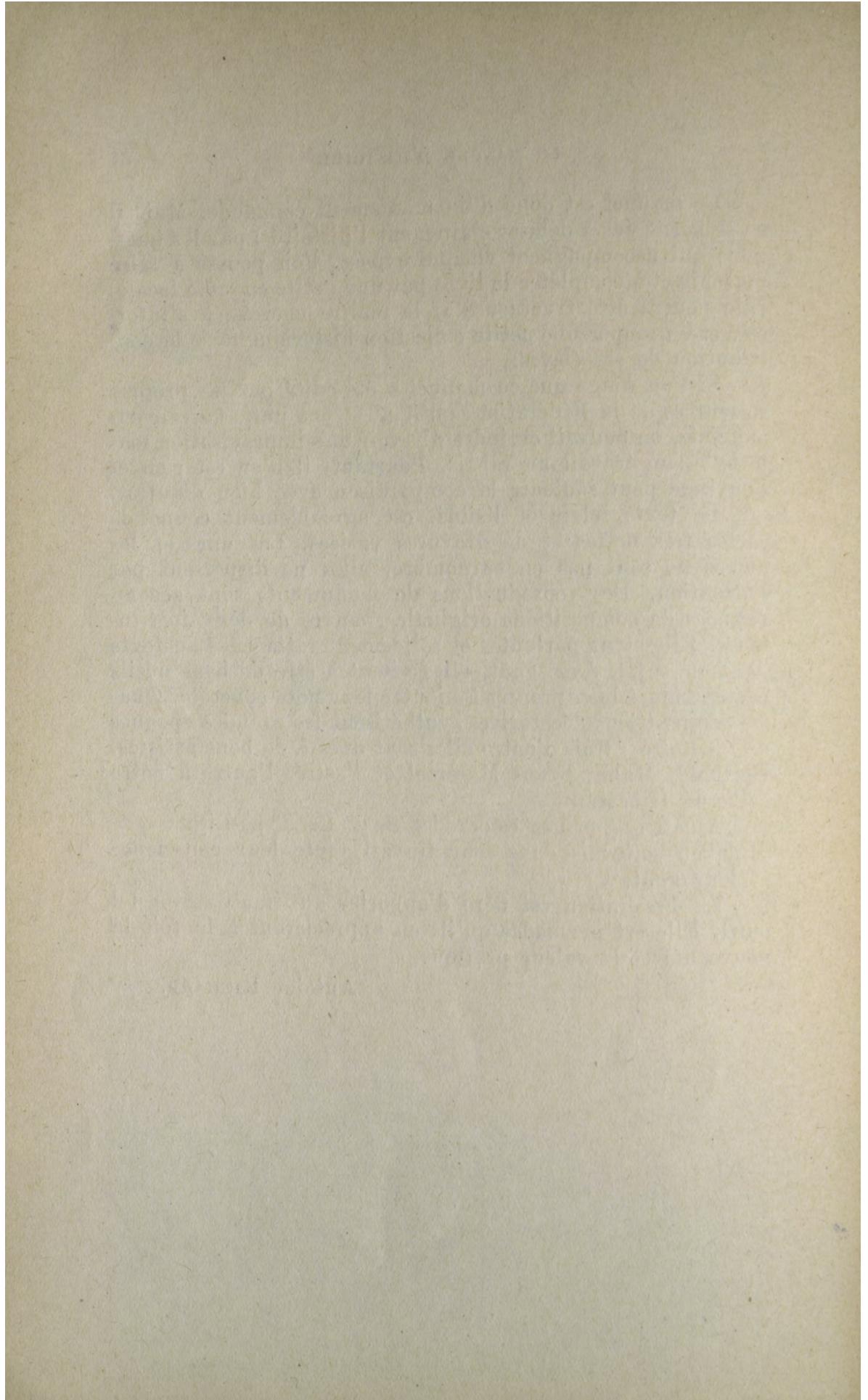
Si l'on songe que ce manuel a été édité par les propres ressources de la Fédération, qu'il n'est pas une affaire commerciale, on pouvait craindre d'y voir une improvisation matérielle, un travail au rabais. Pourtant, il n'en est rien et l'ouvrage peut soutenir la comparaison avec bien d'autres.

Le texte, clair et lisible, est agréablement coupé de cartes très nettes et de gravures variées. Les unes et les autres ne sont pas en surabondance, elles ne dispersent pas l'attention. Des reproductions de monuments sont accompagnées de compositions originales, œuvre de deux instituteurs. Elles sont parlantes et solidement rattachées au texte par leur sujet. Avec goûts, elles visent à être de bons outils pédagogiques bien propres à ajouter leur note concrète. Quatre compositions décoratives synthétisent les grandes époques de l'histoire : trois d'entre elles sont dues à de bons artistes, Berthold, Mahn, Frans Masereel et Pastré, l'autre à notre collègue Gibert.

Ajoutons que nos camarades de « La Typo-Litho » de Malakoff ont mis dans leur travail toute leur conscience et leur goût.

La Fédération est fière d'apporter aux maîtres un tel outil. Elle est persuadée qu'ils en apprécieront à la fois la nouveauté et la valeur pratique.

Antoine RICHARD.



Les collections de l'Enseignement vivant, la Cinémathèque et l'Imprimerie à l'école

La Fédération a fait un très gros effort pour rendre plus intéressant et plus profitable l'enseignement des sciences, de l'histoire, de la géographie, etc. Pour cela, les collections de gravures diverses sont certainement très utiles; mais encore faut-il en rendre l'acquisition facile par les écoles les plus pauvres. Tel a été le souci, à la fois, de nombreux syndicats et des militants de la Fédération.

Les collections Beau.

Le camarade *L. Beau*, instituteur à *Le Versoud*, par *Domène (Isère)*, a inauguré la série « *Pour l'Enseignement Vivant* », comprenant des collections de vues géantes pour la décoration des classes et des appartements, ainsi que des collections de vues ordinaires pour l'enseignement des sciences et de la géographie.

Ces collections commencent à être connues de tout le personnel enseignant. L'accueil dont elles ont été l'objet dès leur parution et les marques de sympathie et d'encouragement qui sont parvenues de plus en plus nombreuses après chaque publication, témoignent qu'elles répondent à un besoin.

Préparées en collaboration par des instituteurs, elles intéressent vivement les élèves et facilitent le travail des maîtres.

Leur édition par coopération de souscripteurs permet de les livrer à des prix réellement bas en ces temps de vie chère et de hausse continue.

Les collections dues à l'initiative du camarade Beau comprennent :

A. — DES SERIES DE CARTES POSTALES AVEC NOTICES ILLUSTREES

(pouvant être projetées au cartoscope et à des prix minimes)

1. *La Montagne* (termes géographiques), 12 vues.
2. *En Montagne* (excursions et sports), 12 vues.
3. *La Vie à la Montagne*, 12 vues.
4. *Les Alpes françaises*, 16 vues dont 4 en couleurs.

B. — SERIE DE CARTES GRAND FORMAT

(18 c/m × 24 c/m)

qui sont particulièrement recommandées pour les leçons et la décoration des classes et dont le prix varie de 8 à 25 francs :

1. *La Montagne*, 24 vues se rapportant aux notices A et B (2^e édition, vues nouvelles).
2. *Les Vestiges de la Civilisation Romaine dans le Sud-Est de la France*, 16 vues et copieuse notice illustrée.
3. *50 Vues Géographiques*, collection type pour illustrer les leçons de géographie à l'école primaire (notice 12 pages).
4. *Le Massif du Mont-Blanc*, 12 grandes vues, un croquis et notice de 12 pages comprenant, en lecture, une relation de l'ascension en 1787, par H.-B. de Saussure.
5. *La Préhistoire*, 13 vues présentant 22 documents différents et notice établie par M. Peyrony, conservateur du Musée des Eyzies (Dordogne), condensant les choses de la préhistoire qui peuvent, avec profit, être exposées aux élèves des écoles primaires.
6. *Les Combustibles* (Mines, Charbon de bois, Tourbe), 26 vues contenant 29 documents, des croquis et 2 copieuses notices illustrées.

7. *Le Papier* (exploitation forestière, préparation des pâtes mécaniques et chimiques, fabrication du papier et du carton), 27 vues.

C. — UNE POCHE DE 50 VUES GEOGRAPHIQUES permettant aux enfants de faire eux-mêmes les observations les plus intéressantes

Les collections de «l'Action Corporative».

L'Action Corporative, bulletin mensuel des syndicats de l'Enseignement du Sud-Ouest et du Centre-Ouest, qui rayonne sur plus de quinze départements et qui a pour secrétaire de rédaction, le camarade *Jean Baylet, instituteur à Marsaneix, par Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne)*, édite d'autre part une collection de vues géantes : « *L'Enseignement par l'Aspect* ».

Ces vues en phototypie sur carton fort et de format 24×30 sont d'une précision et d'une netteté remarquables. Elles se subdivisent en séries :

1. *La Côte d'Azur* (Alpes-Maritimes, Monaco).
2. *L'Ile de Beauté* (Corse et Méditerranée).
3. *La Côte Basque et le Béarn* (Basses-Pyrénées).
4. *La Côte d'Argent* (Landes, Gironde).

Chaque série comprend 10 vues géantes caractéristiques avec légendes détaillées. Le prix en est de 7 francs. Les quatre séries groupées sont cédées à 24 francs.

L'Action Corporative a édité également les séries suivantes (ensemble 12 fr.) :

1. *Les Châteaux féodaux et Renaissance de la Vallée de la Loire* (10 vues géantes) : 7 francs.
2. *Saône-et-Loire, Nièvre, Corrèze* (8 vues géantes) : 4 fr.
3. *12 cartes de Brantôme (Dordogne)* : 1 fr. 50.
4. *Une vue panoramique d'Ussel* (format 55×20) : 1 franc.

Les autres collections.

On peut dire que Beau et *l'Action corporative* ont fait école. Peu à peu, l'initiative, le sens pédagogique, la force de réalisation des militants et des syndicats unitaires pallient.

aux lacunes et aux insuffisances de l'enseignement officiel, à la routine des maisons capitalistes d'édition.

Le S. de l'E. de *Maine-et-Loire* a édité deux séries de cartes postales éducatives :

La Loire (ponts suspendus, grèves, inondations, îles, levées et quais, épis), 12 cartes et notice.

Les Ardoisières de Trélazé, 12 cartes et notice très explicative.

Le S. de l'E. du *Doubs* a édité une magnifique série de 16 vues géantes relatives à la *Franche-Comté*. Cette série comprenant des photographies tout à fait caractéristiques est complétée par une notice sommaire très claire comportant 12 pages in-8 de texte et schémas due à la collaboration de deux camarades professeurs.

Les syndicats des Alpes-Maritimes, de la Mayenne, de l'Ariège, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, du Finistère, etc., sont plus ou moins entrés dans cette voie. Inseparablement, la Fédération arrivera donc à pourvoir les maîtres de séries de vues pour toutes les régions de la France et pour toutes les industries.

La Sous-Commission Pédagogique de l'Enseignement vivant s'occupe à coordonner toutes ces initiatives originales, à les faire compléter lorsque cela sera nécessaire. Elle se propose de dresser et de publier un catalogue détaillé avec tous renseignements utiles. Ce catalogue sera, par nos syndicats, porté à la connaissance de nos adhérents et de tous les instituteurs.

A côté de ces collections, d'autres œuvres dont l'initiative est due à des camarades de la Fédération, mais qui groupent néanmoins des instituteurs appartenant ou non à la F. de l'E., méritent d'être signalées ici.

La Cinémathèque coopérative de films

Pathé-Baby.

L'idée en fut lancée au cours de l'année scolaire 1926-1927 par un appel paru dans *L'Ecole Emancipée*. Après un échange de vues lors du Congrès de Tours (août 1927) la

Cinémathèque est aujourd'hui régulièrement constituée. C'est un comité choisi parmi les adhérents de la Gironde (Syndicat de l'Enseignement et Syndicat National) qui est chargé actuellement de l'administration ainsi que du service de location des films. (S'adresser à R. Boyau, à Camblanes (Gironde), pour la location. Pour adhérer, verser une ou deux actions de 50 francs à C. Freinet, Bar-sur-Loup (Alpes-Maritimes). Chèque postal Marseille 115.03.

La Cinémathèque compte à ce jour un bon noyau d'adhérents ; elle possède 450 films choisis avec le plus grand soin et classés par centres d'intérêt pédagogique. Le prix de location est de 0 fr. 30 par film (port en sus). La Coopérative se charge également de l'achat de films et d'appareils de projection à des conditions tout à fait spéciales.

Mais la Cinémathèque n'en est qu'à ses débuts. Le nombre de ses adhérents augmentera très rapidement au cours des années qui vont suivre. Et la Coopérative sera sous peu capable de rendre à tous les plus grands services.

L'Imprimerie à l'école.

C'est par une série d'articles parus en 1925 dans *L'Ecole Emancipée* que notre camarade C. Freinet commença à faire connaître son expérience pédagogique d'imprimerie à l'école. Depuis ce jour, *L'Ecole Emancipée* a toujours tenu ses lecteurs au courant de l'évolution de la nouvelle technique.

« *L'Imprimerie à l'Ecole* » accueille certes dans son sein tous les éducateurs, qu'ils soient ou non adhérents à notre Fédération. Mais nous sommes heureux de constater que c'est surtout parmi nos syndiqués et parmi les lecteurs de *L'Ecole Emancipée* que l'expérience a trouvé le plus d'enthousiastes activités.

« *L'Imprimerie à l'Ecole* » compte aujourd'hui des adhérents français, belges, suisses, espagnols. Elle affirme chaque jour davantage sa grande valeur pédagogique. Et la corevue d'enfants « *La Gerbe* », entièrement composée, imprimée, illustrée par les classes travaillant à l'imprimerie est une réalisation plus particulièrement originale.

(Demander des exemplaires de *La Gerbe*, spécimens de travaux, bulletins spéciaux, à C. Freinet, Bar-sur-Loup [Alpes-Maritimes].)

Toutes les collections de l'« Enseignement vivant », la Coopérative de cinémathèque, le mouvement de l'Imprimerie à l'Ecole attestent avec *L'Ecole Emancipée* qui les a encouragés le grand effort constructif de la Fédération au point de vue pédagogique.

Cet effort se suffit à lui-même. Tout commentaire ne pourrait qu'en affaiblir la portée.

C. FREINET.

L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (I.T.E.)

Au service de la bourgeoisie.

C'est en 1874, au congrès de l'Enseignement de Saint-Imier que fut fondé le premier embryon de groupement international de l'Enseignement. Il finit par compter 350.000 adhérents. Son dernier congrès se tint à Paris en 1910, car la guerre impérialiste lui porta un coup irrémédiable. Aussi bien son importance n'avait-elle jamais été considérable, le bureau international étant simplement chargé de recueillir et de publier la documentation relative à la situation de l'école primaire et du personnel enseignant, d'organiser les échanges de publication ou les échanges de visiteurs, etc.

Au lendemain de la guerre, toute reconstitution de la vieille organisation fut rendue impossible par l'attitude du secrétaire du bureau international, le Belge *Cnudde*, qui ne voulait à aucun prix *s'asseoir à la même table que les Boches* et rêvait de mettre debout une soi-disant « Internationale » réservée aux instituteurs de l'Entente.

Plus heureux furent les catholiques : voyant l'*Association Mondiale des Instituteurs, des Institutrices et des Foyers d'Education catholiques* qu'ils avaient fondée à Venise en 1909 détruite par la guerre, ils reconstituèrent successivement en 1921 la *Société de la Toussaint*, organisation de lutte dirigée par les Jésuites et soumise entièrement à un conseil supérieur dictatorial, et en 1923 (à Cons-

tance) la *Représentation de l'Enseignement dans la Ligue catholique internationale*; le but avoué de ces groupements, dont l'étude est trop négligée dans nos milieux d'éducateurs syndicalistes, est de « *résister aux tempêtes de notre temps* », c'est-à-dire de combattre toute tentative de rénovation sociale et de faire passer enfants, parents et éducateurs sans exception sous la houlette du pape proclamé « *le seul agent du Christ sur terre et pour cette raison le seul chef et éducateur infaillible de tous les hommes* ».

La bourgeoisie a directement sous sa coupe plusieurs autres organisations internationales moins importantes : l'une d'elles est l'*Internationale de l'Enseignement secondaire*, qui accomplit une propagande ouverte pour la Société des Nations parmi les éducateurs secondaires « appelés à former les enfants destinés à gouverner les nations ».

Sous les auspices du Bureau International du Travail à la Société des Nations, nous trouvons la *Ligue Internationale de l'Enseignement*, qui a tenu son dernier congrès à Rome, en septembre 1926 : là, sous le haut patronage du roi Victor-Emmanuel et de l'histrion Mussolini, on a discuté les questions de l'éducation morale!!!

Place à l'Internationale Syndicale.

C'est à notre Fédération de l'Enseignement qu'il appartenait de provoquer sur le plan syndical, après-guerre, le regroupement des travailleurs de l'Enseignement. En 1919, à notre Congrès de Tours, Anatole France s'écriait :

« *Je souhaite de tout mon cœur que bientôt, à l'Internationale, vienne s'adjoindre une délégation des instituteurs de toutes les nations pour préparer en commun un enseignement universel et aviser aux moyens de semer dans les jeunes intelligences les idées d'où sortiront la paix du monde et l'union des peuples.* »

Au même congrès, Marthe Bigot présentait la motion qui engageait toute la Fédération dans le travail international.

En 1920, à notre Congrès de Bordeaux, le « *Sindicato Magistrale Italiano* » envoyait une déléguée, la camarade Abigail Zanetta. Des lettres d'Allemagne, d'Autriche, de Hollande, de Belgique et d'Espagne permettaient d'espérer

un accueil favorable, et un bureau international provisoire était fondé, une déclaration de principes était adoptée qui fixait à l'organisation les buts suivants :

« But principal : étude d'un système d'éducation rationnelle après documentation internationale.

« Buts immédiats : a) le pacifisme par les documents originaux; b) la pratique de l'internationalisme. »

Sans doute, la préoccupation *syndicale* n'était pas encore très clairement dégagée, l'idée pacifiste n'était pas précisée et fortifiée par la notion de la *lutte de classe*, l'organisation chancelait encore, mais l'embryon d'Internationale syndicale allait vivre et se développer, une force prolétarienne nouvelle était née, qui devait embrasser le monde et montrer à la bourgeoisie internationale stupéfaite l'alliance révolutionnaire du travailleur manuel et du travailleur intellectuel désormais scellée sur le globe entier.

Paris 1922, congrès de fondation de l'Internationale des Instituteurs.

A Paris, en août 1922, siège le Congrès de constitution définitive; il permet avant tout de constater une large vie internationale attestée par la présence de délégués de quatre nations : France, Espagne (Associacion General de Maestros), Italie et Luxembourg (syndicat des Travailleurs de l'Enseignement). Puis, durant deux ans, le développement se poursuit, grâce à une élite de camarades : Louis Bouët, le fondateur; Vittecoq, le premier secrétaire; puis Testud, Boubüou, Boyer, Bernard, Bouteux, Eugénie Beaumont, tels sont les camarades français dont les noms resteront attachés au souvenir de cette période héroïque.

Bruxelles 1924, congrès d'extension.

Le II^e Congrès siège à Bruxelles les 9, 10 et 11 août 1924 : il permet en premier lieu de constater l'adhésion de quatre nouvelles sections :

La Centrale du Personnel enseignant socialiste de Belgique avec 3.000 membres;

L'Union des Instituteurs du Portugal;

La Fédération des Instituteurs et Travailleurs de l'Instruction publique de Bulgarie, avec 3.500 membres;

La Fédération des Travailleurs de l'Enseignement de l'Union soviétique, forte alors de 520.000 adhérents.

L'organisation adopte le titre d'*Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (I.T.E.)* et se donne des statuts inspirés de fermes principes prolétariens et de vues précises sur le rôle de l'école et la place de l'éducateur dans la société capitaliste; trois conditions d'adhésion claires et nettes manifestent avec éclat le caractère d'*organisation unique de lutte de classe* que depuis l'I.T.E. a toujours scrupuleusement conservé :

- a) Lutte de classe pour la libération de la classe ouvrière;
- b) Lutte contre l'impérialisme et les dangers de guerre ainsi que contre le fascisme mondial;
- c) Reconnaissance et acceptation de la discipline internationale.

Ainsi était solidement cimentée la base sur laquelle allaient définitivement collaborer en toute fraternité et les sections nationales affiliées à l'Internationale Syndicale Rouge et les sections nationales adhérentes à l'Internationale d'Amsterdam (Belgique, Espagne, Luxembourg). Une seule de ces conditions pouvait comporter quelque demande de précision : la troisième; mais faut-il rappeler ici ce que, dans le Bulletin de l'Internationale de novembre 1926, après cinq ans d'expérience de la « *discipline internationale* », écrivait précisément le camarade H. Clément, membre du Comité Exécutif de l'I.T.E., et secrétaire à la fois de la section luxembourgeoise de notre Internationale et du Parti socialiste du Luxembourg ? Voici ce qu'écrivait le camarade Clément :

« *La collaboration entre les syndicats d'instituteurs affiliés à Amsterdam et à Moscou n'est pas utopique, car les faits prouvent que depuis plusieurs années déjà les syndicats d'instituteurs des deux tendances travaillent coude à coude au sein de notre Internationale dans une parfaite entente et animés du seul désir de faire de la bonne besogne... Les divergences de vues n'ont jamais adopté un caractère personnel et ont été tranchées à l'amiable. Bien que le nombre des collègues se réclamant des tendances communistes soit prépondérant, nous n'avons jamais été obligés de subir des*

décisions majoritaires. Pourquoi cette bonne entente serait-elle troublée, si demain des sections nouvelles venaient grossir nos rangs ?

Reconnaissance de la discipline internationale, cela ne saurait signifier autre chose que reconnaissance de la décision des congrès souverains. Quant à la décision de congrès, quelle valeur et quelle autorité morale pourrait-elle avoir si elle n'était que l'expression des volontés tranchantes d'une majorité ? C'est un fait d'expérience que jamais, dans les congrès de l'Internationale, on n'a procédé de cette façon ; lorsqu'en août 1926, à Vienne, on a dû définir l'attitude à suivre par les sections amsterdamiennes de l'I. T. E. par rapport au secrétariat professionnel international, qu'a-t-on fait d'autre que de leur laisser la pleine liberté de leur choix ?

Paris - Bruxelles 1925, congrès de l'organisation sur le plan international.

Les 24 et 25 août, à Paris, puis les 25, 26 et 27, à Bruxelles, fuyant le gouvernement inhospitalier du Cartel des Gauches, siègent les délégués du III^e Congrès de l'Internationale.

Au Congrès participent *les représentants de sept sections nationales* (Espagne absente) et assistent au total ceux de *quinze pays*, y compris l'Algérie, la Tunisie et l'Annam ; le délégué marocain s'est vu refuser son passeport. On constate en outre des liaisons avec les Etats-Unis et l'Uruguay, avec les Indes néerlandaises et la Chine.

Dans cette atmosphère d'étroite solidarité internationale, on vote une résolution capitale pour l'unité syndicale, on adopte à l'unanimité une motion sur l'éducation dénonçant le caractère de classe de l'école capitaliste, on accomplit un travail syndical considérable.

Vers le même temps, deux délégations d'instituteurs d'Occident visitaient l'Union soviétique sous le patronage de l'I. T. E.

Pour tous les éducateurs clairvoyants et de bonne foi, elle semblait désormais l'Internationale syndicale active et féconde, appelée à réunir l'ensemble des travailleurs de l'enseignement conscients. Hélas ! à cette opinion de la

masse allait s'opposer durant des années la volonté tenace de certains chefs, préoccupés sans arrêt de ruiner l'I. T. E. en essayant tantôt de la scission, et tantôt de la confusion.

Premières tentatives contre l'unité.

Dès le mois de décembre 1922, à l'occasion du Congrès de la Paix réuni à La Haye, on projette la création d'un Secrétariat Professionnel de l'Enseignement intérieur à l'Internationale d'Amsterdam vers Pâques 1923, sans reculer devant la nécessité de détacher de l'I. T. E. Luxembourg et Espagne qui relèvent d'Amsterdam.

Puis, dans une conférence tenue à Osnabrück, en octobre 1923, on décide de convoquer à Leipzig pour Pâques 1924 le Congrès constitutif d'une nouvelle Internationale ; mais l'échec est complet, les convocations doivent être annulées. Dans l'été de 1924 la Centrale amsterdamienne de Belgique adhère à l'I. T. E. : les leaders d'Amsterdam doivent renoncer à la scission !

Qu'à cela ne tienne ! Peut-être réussira-t-on mieux en semant la confusion : du 11 au 16 mai 1925, on crée à Paris la *Fédération Internationale des Fonctionnaires et des Instituteurs*, organisation hybride qui prétend unir cheminots, postiers, éducateurs, etc., et qui se révèle dès le début *radicalement incapable de défendre les intérêts des instituteurs* (100.000 membres instituteurs seulement, dont les 72.000 membres du Syndicat National). Sans barguiner, on avait admis la *Société Générale des Fonctionnaires publics de Roumanie*, dont le conseil d'administration comportait cinq représentants du gouvernement roumain, parce que le gouvernement lui avait prêté la valeur d'un million de francs ! Qu'on juge à ce trait de la valeur syndicaliste de la machine de guerre montée contre notre I. T. E. !

A l'échec de cette manœuvre contre l'unité correspondait justement un renforcement de l'I. T. E. : sans doute elle perdait sa section bulgare décimée par la Terreur et fondue avec l'organisation réformiste de Bulgarie, mais en revanche, le 29 décembre 1925, une section anglaise, la *Ligue des Educateurs Travailleurs (Teachers' Labour League)* adhérait à l'Internationale.

Deuxième manœuvre scissionniste : le Secrétariat Professionnel International.

L'échec lamentable de la *Fédération Internationale des Fonctionnaires et des Instituteurs*, manœuvre de confusion, rendait nécessaire une nouvelle arme contre l'I.T.E.; on revint à la tactique scissionniste, on recommença à essayer d'arracher à l'I.T.E. ses sections belge, luxembourgeoise, espagnole. Le 1^{er} août 1926, à Paris, Sassenbach, secrétaire de l'Internationale d'Amsterdam, présidait une conférence à laquelle participaient :

Le Syndicat National de France;

Le Volkslehrer Gewerkschaft d'Allemagne (Syndicat des Instituteurs primaires : 700 membres);

Le Freilehrer Gewerkschaft d'Autriche (Syndicat libre des Instituteurs : 6.000 membres);

Le Bond hollandais.

Des deux sections de l'I.T.E. appelées à la conférence, l'une, le Luxembourg, y fut pour inviter les organisations présentes à adhérer à notre Internationale; l'autre, la Belgique, ne fit aucune réponse et s'abstint.

En dépit de cet accueil peu engageant, les scissionnistes, qui redoutaient les décisions du congrès de Noël de la Centrale belge et qui voulaient le placer devant le fait accompli, convoquèrent une seconde conférence à Bruxelles le 27 novembre.

Sur leur assemblée tomba comme une douche froide la résolution du Comité Exécutif de la Centrale belge qui « s'opposait énergiquement à la formation d'organismes de nature à mettre en péril l'existence et le développement de l'Internationale existante » et « invitait les groupements d'instituteurs dont l'action est basée sur la lutte de classe à rejoindre l'I.T.E. ».

De son côté, le syndicat luxembourgeois ne consentait à adhérer au S.P.I. que sous quatre conditions formelles qu'on peut résumer comme suit : la nouvelle organisation ne sera aucunement une Internationale rivale de l'I.T.E., mais simplement un secrétariat professionnel intérieur à l'Internationale d'Amsterdam et devra envisager immédiatement l'adhésion à l'I.T.E.



tement la collaboration avec l'I.T.E.; d'autre part, Belgique et Luxembourg pourront rester membres de l'I.T.E.

Vint enfin la date fatidique du 27 décembre : le Congrès belge s'ouvrit et, à la majorité des deux tiers, il déclara « *ne vouloir adhérer à aucune organisation corporative internationale en dehors de l'I.T.E.* ».

La manœuvre scissionniste avait piteusement échoué, et depuis onques n'entendîmes parler du Secrétariat Professionnel International...

A Vienne en 1926, un Congrès de masse.

Aussi bien la victoire de l'I.T.E. était-elle certaine depuis la magnifique démonstration de force et d'unité qu'avait constituée son Congrès de Vienne (août 1926) : Congrès de masse où quarante pays sont représentés, depuis l'Annam (camarade Vânh) jusqu'aux Etats-Unis (camarade Dorothy Gary); Congrès syndical qui se trouve assez fort pour obliger l'Autriche catholique et réactionnaire à rendre leur passeport aux délégués russes; Congrès de travailleurs en lutte qui vote après un long examen de la situation de tous les pays un programme corporatif international qu'aucun militant ne devrait jamais perdre de vue, et dont la simple existence témoigne avec éclat du caractère international des revendications syndicales et de *la nécessité d'une Internationale syndicale*; Congrès d'éducateurs qui prend sur les points suivants : *Ecole et morale, Ecole et religion, Lutte contre le chauvinisme et l'impérialisme*, des résolutions pédagogiques franches et énergiques, expression du progrès de la philosophie révolutionnaire au sein des sections de l'Internationale; par-dessus tout, Congrès d'unité qui, à l'unanimité, « *regrette vivement* » les manœuvres de scission en cours, et qui connaît un instant de la plus profonde émotion lorsque, descendant d'avion pour faire son entrée en plein congrès, la délégation russe est saluée par le camarade amsterdamien Peters, qui trouve un symbole d'unité dans sa propre présence à ce moment à la présidence du Congrès; Congrès d'unité si imposant et si manifeste qu'au lendemain de nos assises la presse syndicale unitaire de Vienne s'écrie : « *Lehret von den Lehrern!* », « *A l'école des maîtres d'école!* » : ouvriers que la scission déchire et

paralyse, comprenez la leçon que vient de vous donner l'Internationale unitaire des Travailleurs de l'Enseignement!

Virtuellement, dès notre Congrès de Vienne au mois d'août, en fait par le refus de la Centrale belge en décembre, la scission se trouvait donc déjouée.

Deuxième manœuvre confusionniste: la Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs.

Comme c'était déjà de tradition dans les rangs de nos adversaires, la ruine de l'organisation scissionniste fit repaître au premier plan l'organisation confusionniste : dès le 25 juin 1926, à la veille de notre Congrès international de Vienne, nos collègues Lapierre et Dumas, du Syndicat National, allaient s'aboucher avec les représentants du *Deutschér Lehrerverein* (Union des Instituteurs Allemands, non syndicale) ; les 25 et 26 septembre 1926, à l'Institut International de Coopération Intellectuelle, à Paris, une conférence était tenue avec les délégués de la *National Union of Teachers* (Fédération Nationale des Educateurs, non syndicale) qui adhérait le 17 novembre. Enfin, à Londres, les 22 et 23 avril 1927, siégeait la Conférence constitutive groupant des représentants d'Angleterre, d'Allemagne, de France, de Hollande, de Suède et des pays baltes : l'Internationale pacifiste était créée! Il paraît (Dumas *dixit*) qu'elle se fondait en l'*absence de tout patronage officiel, financier ou politique* : quel dommage que, de son propre aveu, le délégué suédois n'ait pu venir à Londres qu'*AUX FRAIS DE SON GOUVERNEMENT!* Après la bourgeoisie roumaine, la bourgeoisie suédoise collabore ainsi aux efforts tentés contre notre Internationale unitaire de lutte de classe!

Pour quelle tâche la F.I.A.I. prétend-elle avoir été fondée ? « Pour établir la collaboration pédagogique et pour préparer la paix par la coopération des peuples », répond textuellement l'art. 1^{er} de ses statuts : comme si, pour préparer la paix, l'affaire essentielle était d'établir la « collaboration pédagogique »! Comme si les guerres actuelles n'étaient pas toutes des guerres impérialistes, qu'on n'abolira qu'en abolissant l'impérialisme et le capitalisme condamnés, selon l'inoubliable expression de Jaurès, à porter la guerre en leurs flancs « comme la nuée porte l'orage »!

L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement l'a écrit au congrès de la Paix par l'Ecole, tenu à Prague, à Pâques 1927, sous les auspices de la Société des Nations : *Ce n'est point l'enfant ni l'éducateur qui donneront la paix au monde, mais le poing armé du travailleur!*

Partant de là, le premier devoir des éducateurs n'est-il pas de se joindre intimement, organiquement au mouvement ouvrier, et cela sur le plan international comme sur le plan national ? Former une Internationale SYNDICALE de l'Enseignement, se prononcer non pas contre toute formule politique et sociale (comme le proclame avec un peu d'habileté et beaucoup d'hypocrisie l'art. 2 des statuts de la nouvelle organisation politiquement vassale en réalité de cette Société des Nations justement qualifiée par Cook de *Peste des Nations*), mais pour une formule sociale et une seule, à savoir la formule syndicale, voilà le seul moyen pour des éducateurs de lutter efficacement contre la guerre, qu'il s'agisse de la préparation à la résistance effective ou d'actions plus modestes comme le boycott des livres chauvins ; voilà la seule façon de rester fidèle au conseil, d'obéir à l'adjuration d'Anatole France : « *Que bientôt à l'Internationale vienne s'adjoindre une délégation des instituteurs de toutes les nations !* », ce n'était qu'un souhait passionné dans la bouche du maître disparu, c'est aujourd'hui un fait accompli : l'Internationale ouvrière, syndicale, des Travailleurs de l'Enseignement existe ; bien plus : l'Internationale des instituteurs fait mieux que de s'adjoindre au mouvement international des travailleurs manuels ; elle peut aujourd'hui se glorifier de lui donner fraternellement une grande et convaincante leçon : la leçon de l'unité réalisée et maintenue. Oui, l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement est présentement autonome, en dehors de l'une et de l'autre des Internationales ouvrières, mais c'est précisément pour travailler plus librement à la reconstitution de l'Internationale ouvrière unique où elle prendra le plus tôt possible sa place.

En avant !

Travailler à renforcer l'I.T.E. pour renforcer le mouvement en faveur de l'unité mondiale, telle est la tâche de tous les bons ouvriers de l'Enseignement : de plus en plus

nombreux sont ceux qui le comprennent; à Pâques, c'était l'*Association des Educateurs Socialistes d'Ecosse* qui donnait son adhésion; en mai les instituteurs de la province chinoise du Houpé; déjà en Grèce, en Yougoslavie, en Bulgarie, en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en Hongrie, en Suède, en Hollande, au Danemark, dans toutes les colonies, dans toute l'Amérique, du Canada à Montevideo et de la Havane à San Francisco, l'Internationale a des groupes d'adhérents isolés, par milliers; dans 10 autres pays, 10 sections constituées; 800.000 membres au total; un bulletin mensuel de 32 pages en 4 langues; un effort pédagogique intense qui va se manifester avec éclat durant la *Semaine Pédagogique Internationale* organisée à Leipzig pour Pâques 1928, voilà la réponse des éducateurs du monde à la grande voix d'Anatole France, la preuve d'ores et déjà administrée qu'ils ne trahiront pas la cause de la Paix par le syndicalisme et la transformation sociale (¹).

L. VERNOCHE.

(1) Nous n'avons pas cru devoir, dans cet exposé, faire la moindre allusion à la *World Federation of Educational Associations* (Fédération Mondiale des Associations Pédagogiques), qui non seulement n'a rien de syndicaliste, mais n'est même pas réservée au personnel enseignant, qui se place à priori dans une « neutralité » précieuse pour le capitalisme, et qui en fait ne jouit d'aucune influence en dehors des pays anglo-saxons. C'est cette organisation qu'on dénomme couramment « *Internationale de San Francisco* ».

La Section des Professeurs et assimilés de la Fédération de l'Enseignement laïque

Les premiers pas.

Depuis des années et déjà bien avant la guerre, des membres de l'enseignement des 2^e et 3^e degrés (enseignement moyen et supérieur) militaient dans quelques syndicats de la Fédération *côte à côte avec les instituteurs*; puis, en son congrès de Tours tenu au lendemain de la guerre (1919), la Fédération décidait officiellement d'ouvrir ses rangs à tous les travailleurs de l'enseignement sans distinction de catégorie; mais jusqu'en 1926, les professeurs et assimilés adhérents à notre organisation n'étaient qu'une poignée de pionniers; c'est au début de l'année scolaire 1925-26 que, sous la pression d'un besoin profond, plusieurs camarades entreprirent successivement de guider vers la Fédération de l'Enseignement tous ceux qui sentaient en eux-mêmes ce besoin d'organisation unifiée et d'action énergique. Durant le second trimestre de l'année scolaire un tract était édité, puis à partir de Pâques paraissait un bulletin mensuel en supplément à *L'Ecole Emancipée*; enfin, la veille du congrès fédéral, le 5 août 1926, se tenait à Grenoble une première conférence nationale des professeurs unitaires. Cette assemblée dressait un cahier de revendications, étudiait les problèmes de la propagande et du recrutement, entendait un rapport sur la question « Ecole Unique et Deuxième Degré », et nommait une commission responsable formée de représentants de toutes les catégories, l'un d'eux faisait fonctions de secrétaire général.

De son côté, le congrès fédéral élisait au sein du bureau de la Fédération un secrétaire corporatif pour les 2^e et 3^e degrés : ainsi naissait une organisation bien définie pour satisfaire aux exigences de la situation toute nouvelle où les conséquences de la guerre plaçaient les professeurs de France.

Vers la conscience de classe.

Un trait caractérise cette situation : la baisse de notre niveau de vie était continue depuis la guerre ; nous nous retrouvions, après chaque « augmentation de traitements », dans une situation matérielle et morale diminuée, et tout cela n'était qu'un aspect particulier du phénomène général de la *prolétarisation des classes moyennes*, bouleversement assez lent jusque vers le milieu de 1925, mais qui alors devait prendre subitement une allure de catastrophe et qui s'est déroulé depuis à un rythme de plus en plus rapide.

Toujours, nous avions été des salariés dont la force de travail était exploitée par l'Etat bourgeois exactement comme celle de l'ouvrier par son patron ; mais la plupart, satisfaits d'une médiocrité honorée verbalement, fermaient les yeux sur leur esclavage réel : le professeur était un ouvrier, mais rarement un ouvrier conscient. Cette attitude n'est plus possible depuis les dernières années : il est apparu en traits de feu aux yeux des professeurs qu'ils appartiennent effectivement au monde du travail opprimé et spolié ; que, pour reprendre encore les termes de l'article de présentation de notre Bulletin, « les professeurs sont étroitement soumis aux lois d'airain du salaire, — ouvriers comme les autres et même d'autant plus aisément sacrifiés qu'ils sont en apparence moins indispensables que tels autres techniciens ».

Ces lignes étaient écrites en juin 1926 ; depuis cette date, la prolétarisation des couches moyennes et supérieures de l'enseignement n'a fait que s'accentuer, et pour pouvoir manger, non seulement il a fallu parler de la grève : il a fallu la faire ! Nous avons vu ces professeurs des lycées et collèges dont la majorité repoussait encore en pensée et en paroles le syndicalisme de lutte de classe, porter par leur grève du baccalauréat un préjudice réel et direct tant au prestige et à la force de l'Etat-patron qu'aux intérêts d'un

grand nombre de jeunes gens de la classe bourgeoise. Cette fois encore le fait a précédé l'idée : on a pratiqué, — sans doute avec timidité, avec gaucherie, avec une série de démentis verbaux, — mais enfin on a réellement pratiqué la lutte de classe avant d'en concevoir une notion nette ou de donner à cette notion un assentiment pleinement conscient.

La grève du baccalauréat ne peut être considérée que comme l'indice d'un changement de mentalité et d'une orientation nouvelle, ou plutôt comme le signe d'un *besoin d'orientation nouvelle*.

C'est à nous, syndicalistes, qu'il appartient de préciser et de fortifier les tendances qui naissent du sein même de la masse ; nous avons pour tâche d'amener cette masse à la forme d'organisation et aux méthodes d'action qui correspondent aux nécessités nouvelles dont elle a de plus en plus conscience. A nous de lui montrer qu'à son geste instinctif de défense correspond exclusivement notre conception syndicaliste de l'action, fondée sur la lutte de classe ; que, faisant partie de la classe des travailleurs en lutte contre la classe des possédants et d'autre part instruits par l'*expérience* de la vanité des méthodes amicalistes (ordres du jour, démarches, action électorale sans plus), nous devons *envisager tous les moyens d'action qui sont reconnus légitimes pour le prolétariat manuel, mais dont nous avons déjà pu constater par nous-mêmes l'égale efficacité pour le prolétariat intellectuel*.

Naguère petits-bourgeois d'apparence, nous n'appartenons même plus tous aux couches supérieures du prolétariat. Nous nous exténuons dans des labeurs auxiliaires, nos indispensables loisirs sont sacrifiés, notre travail est déprécié ; on a fait de nous des manœuvres : soit ! debout aux côtés des manœuvres !

Union étroite entre toutes les catégories de l'Enseignement.

Nous écrivions en 1926 que nous étions convaincus de la possibilité de cette union, condition première de toute action efficace. L'*expérience* de deux années bientôt nous a donné raison, sans réserve : dans nos assemblées syndicales, le professeur de Sorbonne a travaillé en commun avec le

maître d'internat, et le professeur d'Ecole technique avec l'agrégé, sans heurts, sans rivalités de caste, sans mesquineries. À bas tout ce qui divise! Opposons un front uni à l'Etat bourgeois!

Ce front uni comprend aussi — côté à côté avec les professeurs — les instituteurs. Que les différents degrés de l'enseignement aient des intérêts matériels et moraux communs, c'est depuis longtemps une vérité d'expérience : qui nous divise veut nous duper. Mais c'est aussi une vérité d'expérience que, pour être puissantes, les organisations syndicales ont besoin d'être unifiées et resserrées, qu'il faut pour la lutte non pas des groupements de spécialité ou de catégorie, non pas même des syndicats de métier, mais de grandes et solides fédérations d'industrie : notre Fédération de l'Enseignement, depuis dix ans bientôt, a su réaliser ce type de fédération unifiée; notre Section des Professeurs et assimilés n'est qu'un groupement d'études intérieur à la fédération, en sorte que pour tout ce qui concerne la vie syndicale, le professeur adhérent n'est qu'un membre du syndicat départemental ou régional semblable aux autres; dans la Fédération de l'Enseignement, la Section des Professeurs ne sera jamais qu'un élément différencié pour certaines actions, mais nullement détaché.

De cette unité profonde, que seule de toutes les organisations de l'enseignement la nôtre a eu la force de réaliser, nous sommes légitimement fiers. Et si les pénibles efforts tentés par la C.G.T. réformiste pour mettre sur pied une fédération unifiée de l'enseignement sur le modèle de la nôtre réussissent tôt ou tard, nous serons heureux d'avoir, à cet égard comme à beaucoup d'autres, ouvert une voie féconde.

Union étroite avec tous les travailleurs

de France.

Puisque tous les fonctionnaires sont exploités par le même patron que nous, à savoir l'Etat bourgeois, nous nous considérons comme engagés à pratiquer envers eux une solidarité parfaite, exclusive de tout corporatisme.

Mais nous sommes décidés en même temps à nous unir strictement aux travailleurs manuels en lutte; les éducateurs

dans leur ensemble ne sont désormais pas plus dupes de la fable des salaires excessifs soi-disant payés aux ouvriers manuels et représentés comme une cause de vie chère qu'ils ne se laissent prendre aux mensonges destinés à les diviser eux-mêmes ; c'est en vain dorénavant que les valets de plume et les logographes de la bourgeoisie dépeignent aux instituteurs surchargés de besogne le professeur comme un gras fainéant, et aux professeurs minables le ménage d'instituteurs comme un couple fortuné ; mais c'est en vain aussi qu'on essaye maintenant d'opposer travailleurs intellectuels à travailleurs manuels ; au-dessus de tous les préjugés, de toutes les erreurs d'appréciation et de toutes les mesquineries s'imposent ces grandes lois : que d'avoir pour patron l'Etat de ce côté-ci, et de ce côté-là tel ou tel bourgeois ne constitue pas une différence entre salariés, puisque l'Etat, — hypocritement ou cyniquement selon les temps, — n'est que le conseil d'administration de la bourgeoisie ; — qu'autrement dit ouvriers et fonctionnaires, subissant le même maître, endurent les mêmes maux ; — et qu'en conséquence il est inévitable que traitements d'Etat et salaires de l'industrie privée varient toujours corrélativement, ou, d'une façon plus générale, que salariés d'Etat et salariés du capitalisme privé voient leurs conditions d'existence matérielles et morales s'améliorer ou empirer en concordance, du moins dans les grandes lignes : l'échec d'une grève des mineurs et une baisse des salaires dans cette corporation peuvent par exemple être considérés presque à coup sûr comme des causes de régression immédiate non seulement pour la situation des autres ouvriers, mais aussi pour celle des travailleurs intellectuels, et c'est avec raison que lors de la grande grève d'Angleterre, l'organisation travailliste de l'enseignement invitait ses adhérents au nom de leur intérêt direct et personnel à soutenir l'action en cours ; inversement un progrès dans la situation matérielle ou juridique des fonctionnaires ne sert-il pas fréquemment de point de départ pour quelque progrès analogue des salariés de l'industrie privée ?

Puisque les conditions d'existence sont solidaires, il est naturel que la lutte soit menée en commun : voilà pourquoi nos syndicats étaient adhérents à la Confédération Générale du Travail bien ayant la guerre, pourquoi ils sont maintenant à la C.G.T.U. avec laquelle ils luttent par-dessus tout pour reconstituer en France l'unité syndicale.

**Union étroite avec tous les travailleurs
de l'enseignement du monde.**

En effet, présentement adhérente à l'Internationale Syndicale Rouge et de ce fait en rapports avec 25 millions de syndiqués de tous pays, notre Fédération espère voir un jour prochain se réaliser l'unité syndicale mondiale par la création d'une internationale syndicale unique. En attendant, dans notre domaine propre de l'enseignement, elle a créé et fait vivre une internationale d'industrie unitaire : *l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement*, dont on lira d'autre part un historique. Bornons-nous à constater ici que, de ce fait, et grâce à l'activité de l'Internationale, nous nous trouvons, nous professeurs unitaires de France, *en rapports directs (et, pour certains pays, très étroits)* avec *des éducateurs de l'enseignement moyen et supérieur de presque tous les pays du globe*, du Japon au Mexique et de Lisbonne à Viatka.

Aucune autre organisation des enseignements du 2^e et du 3^e degré de notre pays n'entretient des relations de ce genre. Il nous est notamment impossible de prendre au sérieux cette Internationale de l'Enseignement Secondaire qui n'a jamais eu l'air de songer le moins du monde aux luttes pour le pain et pour la liberté, et dont les congrès parasites se bornent à acheter les sportules gouvernementales par quelques délayages à la sauce de Genève.

Nous sommes certains d'accomplir sur le terrain international une action autrement efficace; on en verra sans doute à brève échéance une première preuve dans la transformation de notre bulletin des professeurs français en bulletin franco-belge de l'enseignement moyen et supérieur.

Les enjeux de notre lutte.

La raison d'être du syndicalisme est le salariat, et sa fin dernière l'abolition du salariat et du capitalisme; mais la lutte est quotidienne, et la victoire, pour différente qu'elle doive être des succès partiels, se prépare par d'innombrables rencontres et par la conquête de toute une série d'objectifs.

Il s'agit de savoir quels objectifs les professeurs syndiqués doivent se fixer à eux-mêmes ; mais il s'agit aussi de défendre avec efficacité les positions que l'adversaire a dû céder, et voudrait reconquérir.

C'est à déterminer à la fois ces centres de résistance et ces directions d'attaque que notre deuxième conférence nationale à Tours, le 4 août 1927, s'est principalement consacrée.

Nous défendrons notre droit à l'existence.

C'est à la lutte pour nos intérêts matériels, à la question des traitements que doit évidemment être surtout consacrée notre activité corporative.

Depuis le début de la guerre, l'Etat bourgeois a *volé des milliards* aux fonctionnaires en les payant avec une monnaie dévalorisée et en retardant toujours le rajustement des traitements au coût de la vie : mais nous n'avons aucune raison de payer les frais de la guerre : que ceux qui ont bénéficié de la guerre la payent !

Nous réclamerons donc en premier lieu *la revalorisation* des traitements au taux de 1914, compte tenu des augmentations votées ou promises formellement à cette époque ; le gouvernement divise les fonctionnaires en mettant en avant la question de la péréquation, qui surexcite et multiplie les discordes ; nous travaillerons à unir fortement les professeurs de toute catégorie autour de la revendication de traitements réellement équivalents à ceux d'avant-guerre.

Nous défendrons notre liberté et notre dignité.

En faveur de tout professeur, de tout instituteur, de tout fonctionnaire frappé ou brimé pour délit d'opinion, quel que soit le prétexte invoqué, nous ferons appel à l'action énergique de tous nos collègues de toutes les catégories. A ce propos, comme à propos des traitements, les organisations corporatives se contentent souvent de vagues protestations, mais nous, qui n'avons avec le pouvoir aucune attache d'au-

cune espèce, nous susciterons contre la répression gouvernementale l'action de classe du prolétariat tout entier, y compris l'ensemble du prolétariat administratif; nous profiterons de chaque hypocrite violation de la légalité bourgeoise par la bourgeoisie elle-même pour démasquer le caractère de classe de l'appareil d'Etat et nous transformerons chaque action répressive en une convaincante leçon de choses pour la masse des exploités d'Etat.

En ce qui concerne la procédure administrative, nous exigerons la création d'un *Conseil de discipline académique composé sur la base paritaire et commun à toutes les catégories du second degré*; et dans le même ordre d'idées, nous réclamerons la *communication intégrale et régulière des dossiers, y compris les notes et rapports d'inspection*.

Nous défendrons la laïcité et la paix.

Officiellement érigée en dogme, la laïcité est violée beaucoup plus souvent encore dans l'enseignement du 2^e degré que dans celui du 1^{er} degré; nous n'avons, quant à nous, ni à en surestimer, ni à en nier la vertu et l'importance.

Certes, même laïque, l'enseignement est un enseignement de classe, mais l'enseignement confessionnel est un enseignement de classe aggravé : il comporte un élément supplémentaire d'abrutissement très appréciable; nous défendrons donc énergiquement les droits des enfants, des parents et du personnel contre un clergé arrogant et des administrateurs complices.

En même temps, nous seconderons et nous prolongerons dans l'enseignement moyen les efforts de nos camarades instituteurs contre le chauvinisme; nous dénoncerons les violations de la neutralité politique commises par l'administration sur des thèmes comme ceux de la Ligue Maritime et Coloniale, de l'œuvre civilisatrice aux colonies, du travail pacifiste de la Société des Nations; nous resterons dignes de la ferme protestation que nous avons élevée contre la loi Paul-Boncour.

La résistance assurée sur ces trois points, nous ferons triompher en outre les revendications suivantes :

Nous revendiquerons un meilleur aménagement des traitements.

La revalorisation doit être la première étape; mais il faudra pousser plus loin; il y a, et il subsistera des déclassements criants : l'agrégé sorti de Normale peut-il gagner juste autant que le lieutenant sorti de Saint-Maixent ? Les choses en sont pourtant là.

Nous lutterons donc pour le *relèvement des traitements des catégories inférieures et moyennes*; afin d'assurer d'autre part une plus grande cohésion et de déjouer les manœuvres de division, nous réclamerons une *diminution considérable du nombre des catégories*; et nous insisterons avec toute la Fédération pour arracher au pouvoir le *traitement unique par catégorie*, seul mode de rémunération équitable.

Une des applications du second de ces principes doit être l'assimilation des professeurs d'écoles normales et des professeurs d'écoles primaires supérieures, le terme à atteindre sur cette voie étant la réduction des catégories de l'enseignement moyen seulement en ce qui regarde le personnel enseignant : cadre supérieur (agrégés) et cadre normal. Un point de détail à régler immédiatement dans le même ordre d'idées : *l'unification de la date de départ en vacances dans le 2^e degré.*

Si le traitement unique n'est pas immédiatement obtenu, nous demanderons la *suppression de l'avancement au choix*, révoltant pourboire.

Nous revendiquerons la démocratisation de l'administration.

Exactement comme le directeur déchargé de classes, proviseur, directrice et directeur de l'enseignement doivent disparaître et être remplacés par *des doyens élus par le corps enseignant et continuant à assurer un service d'enseignement réduit*. *Les internats des écoles primaires supérieures et des collèges sont à mettre immédiatement en régie*. Enfin,

le personnel enseignant doit exercer *une influence prépondérante* dans la rédaction des programmes, l'appréciation des élèves et la juridiction des examens de passage.

Nous soutiendrons le sous-prolétariat de l'Enseignement.

Entre les débutants de toutes les catégories, il y a parmi nous *une série de spécialités sacrifiées* : maîtres et surtout surveillantes d'internat (avec qui nous avons conclu un pacte de front unique), répétiteurs, maîtres de gymnastique et de dessin, maîtresses de couture, etc., peuvent être assurés de notre appui effectif.

Nous avons des sections syndicales dans deux des cinq écoles normales supérieures de la Seine : notre action nous gagnera rapidement les trois autres, pour peu qu'elle se révèle aussi féconde qu'elle a été cette année à propos de tel événement d'importance capitale. Nous soutiendrons énergiquement les étudiants pauvres obligés de courir le cachet.

Que penser de l'Ecole unique?

C'est le sujet qui a le plus longtemps retenu l'attention de notre conférence de 1927. Et elle a voté sur cette question une motion très complète où on examine successivement le problème théorique et l'expérience fournie depuis la guerre par les « démocraties » principales de l'Europe ; on souligne d'une part : la contradiction qu'il y aurait entre une école en dehors des classes et un régime social fondé sur la division en classes, — l'impossibilité pour le budget capitaliste de supporter les frais d'une Ecole unique, — le danger de voir les meilleurs éléments du prolétariat passer au service de la bourgeoisie, — la différence radicale de l'Ecole unique petite-bourgeoise et de l'idéal prolétarien de l'*Ecole unique du travail*, — la question de l'enseignement colonial ; — et d'autre part : l'échec complet du mouvement d'Ecole unique dans tout l'univers capitaliste et la cruelle leçon donnée par la seule expérience sincère et complète, celle de Vienne.

Pour toutes ces raisons, on dénonce le mot d'ordre d'Ecole unique comme un mot d'ordre obscur, confus et démagogique et comme un pur bluff électoral, et on substitue les claires revendications suivantes à cet attrape-nigauds:

- a) Suppression des classes élémentaires des lycées et collèges, en sauvegardant scrupuleusement les droits acquis du personnel;
- b) Développement de la coéducation;
- c) Diminution du nombre des catégories du personnel du 2^e degré;
- d) Equivalence du baccalauréat et du brevet supérieur;
- e) Institution d'une année propédeutique obligatoire (année de préparation à l'enseignement supérieur) ouverte à la fois aux bacheliers, aux élèves munis du brevet supérieur et à quiconque aura satisfait à un examen d'entrée à organiser.

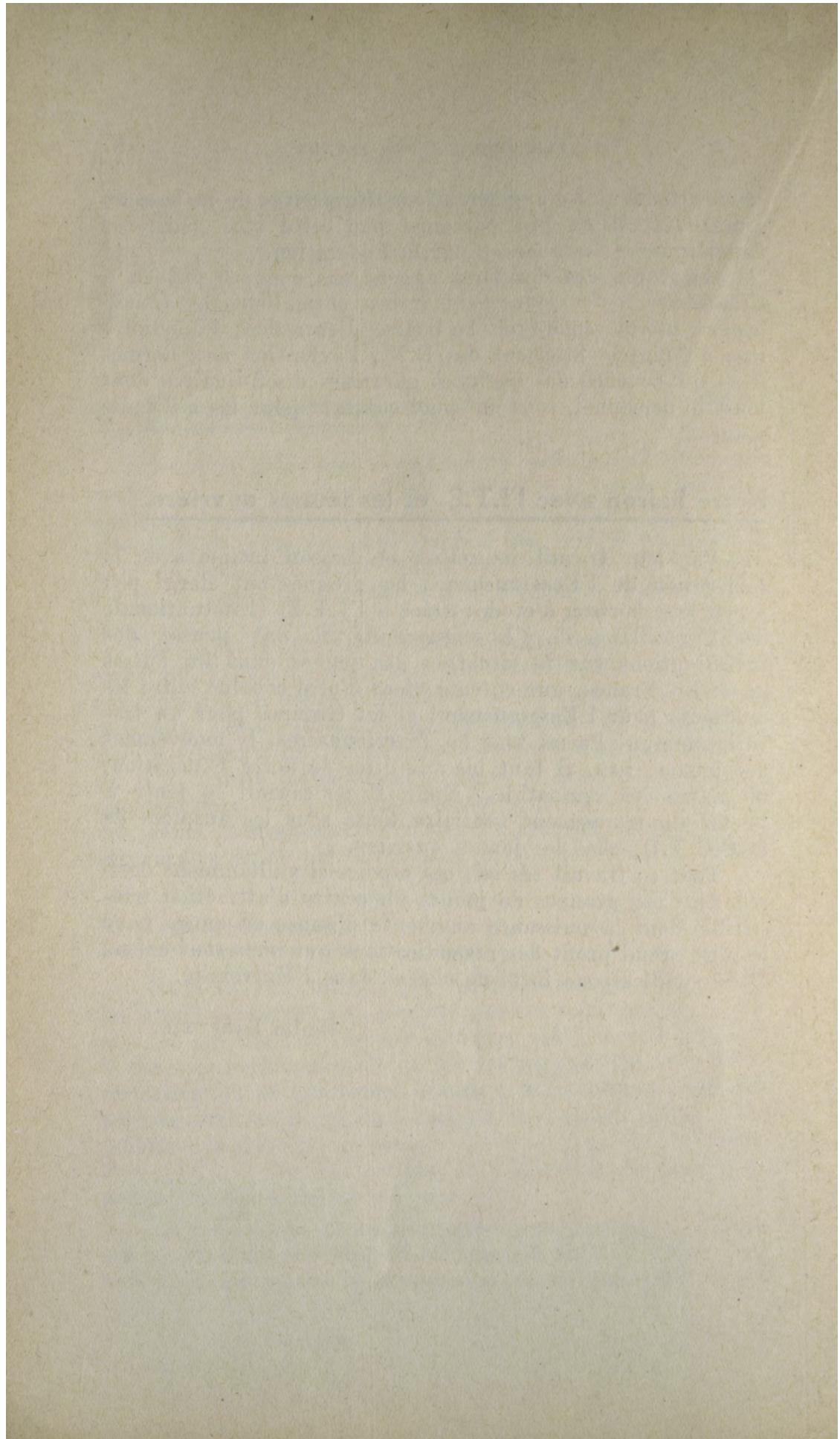
Syndicalisme de masse et unité.

Nous ne demandons à aucun membre de l'Enseignement de quitter les associations professionnelles dont il fait partie au moment où il nous donne son adhésion; au contraire, nous le lui déconseillons formellement, parce que nous pensons que chacun de nos adhérents doit propager parmi ses collègues de catégorie ou de spécialité la conception exacte et les méthodes spécifiques du syndicalisme ouvrier, en même temps que l'idéal d'unité et la notion du syndicalisme de masse si souvent méconnue dans les milieux les plus « avancés » de l'enseignement moyen et supérieur.

Fidèles à cet idéal d'unité, nous avons proposé une action commune à la Fédération (confédérée) de l'Enseignement du 2^e et du 3^e degré (couramment appelée syndicat Zoretti) lors du congrès qu'elle tenait à Saint-Claude, à la Pentecôte 1927; nous avons eu le regret de recevoir une réponse dilatoire, mais certains de servir de la façon la plus efficace les besoins pressants de la masse du personnel, nous renouvelerons en toutes occasions notre proposition de comité mixte à la Fédération confédérée. Elle doit d'ores et déjà compter avec nous : nous formons une organisation en progrès rapides : en un an, nos effectifs ont doublé; nous

écrivions il y a dix-huit mois au nom d' « une poignée de militants »; ce temps est passé : nous nous comptions déjà par centaines; nous venons de nous distribuer en un solide réseau de comités d'Académie de façon à faciliter la propagande; nous avons une pleine confiance en l'avenir : *notre Fédération unifiée de l'Enseignement est l'organisme auquel se ralliera un jour la majorité des membres de l'Enseignement moyen et supérieur.*

G. COGNOT.



Les Groupes des Jeunes de l'Enseignement

La Fédération était trop à l'avant-garde du mouvement universitaire pour qu'elle restât étrangère au mouvement des jeunes qui se dessina après la guerre.

Des Comités d'Etudes aux Groupes des Jeunes.

Ce furent, dès 1918, les *Comités d'études et d'action des mobilisés des classes 1911 et suivantes*. Leur but était de faire réparer les injustices subies par les camarades aux armées. Ce mouvement, situé entre les Amicales (devenues depuis le Syndicat National) et les seuls syndicats adhérents alors à la C.G.T. (l'actuelle Fédération de l'Enseignement), s'aiguillait hardiment vers un syndicalisme d'action, revendiquait un idéal social. C'est ainsi qu'au congrès d'août 1919, son vigoureux initiateur, notre camarade *Guyot*, proclamait qu' « une association groupant des égoïsmes et n'ayant pour but que la satisfaction de ces égoïsmes ne peut aller bien loin ».

Aussi le même congrès décida, à l'unanimité moins deux voix, de rallier la seule Fédération des syndicats existante, la Fédération de l'Enseignement.

Deux mois après cette décision (octobre 1919), paraissait la première loi des traitements d'après-guerre, loi qui consacrait toutes les injustices de l'échelle des classes. Déjà

la Fédération avait lancé l'idée du *traitement unique*, mais ce n'était encore qu'une idée; malgré cela elle trouva naturellement crédit parmi tous les jeunes cruellement lésés.

1920 et 1921 : la répression s'abat sur la Fédération, ses militants tracassés, poursuivis, ne peuvent apporter le maximum d'attention sur les problèmes corporatifs. La commission des jeunes, constituée par les anciens C. E. A. (Comité d'étude et d'action), ne fonctionne plus.

1920, 1921 : sous l'œil passif des Amicales, l'engagement décennal est violé par l'Etat, normaliennes et normaliens restent sans emploi, sans salaire et sans avancement.

1921 : c'est la scission syndicale, les jeunes sont désorientés, cherchent leur voie, éprouvent instinctivement le besoin de se grouper:

Avril 1921 : la deuxième loi des traitements comporte pour les stagiaires, 6^e et 5^e classes, une perte sur l'ancien salaire; l'avancement est ralenti, il va falloir 32 ans pour atteindre le maximum.

La Fédération de l'Enseignement encourage et appuie le nouveau mouvement des jeunes; *L'Ecole Emancipée* offre ses colonnes largement utilisées; dans les syndicats de l'Enseignement, les groupes d'études s'organisent, les jeunes du S.N. (Syndicat National) les rejoignent; dans deux départements : l'Yonne et le Lot-et-Garonne, les jeunes se groupent au sein du S.N. et rejoignent leurs camarades de la Fédération autour du premier comité central.

Que voulaient les Groupes des Jeunes?

Les groupes reconstitués au congrès fédéral de Bordeaux en 1920 avaient une base plus large que l'ancien C.E.A., car ce n'étaient plus seulement les mobilisés qui souffraient d'injustices, mais les normaliennes et normaliens non pourvus de postes à la sortie de l'E.N., les stagiaires nommés dans des postes déshérités, les stagiaires à vie, les intérimaires, enfin tous les jeunes lésés par la loi de 1921. Pour remédier à ces divers états de choses, que demandaient les jeunes? Point de mesures de faveur, mais la réalisation d'une plus grande justice par :

Le respect par l'Etat de l'engagement décennal;
Le traitement payé dès la sortie de l'E.N.;

La titularisation par promotion ;
Le reclassement de tous ceux qui ont été lésés ;
La suppression des indemnités de toute nature, sauf celle des charges de famille qui doit être augmentée ;
La suppression de l'échelle des classes par l'institution du traitement unique.

Cela était le programme tracé en 1922, programme qui pouvait alors sembler ambitieux, mais qui a conquis depuis de nombreuses sympathies.

A cela les groupes ajoutaient : « Il faut sortir le jeune maître de son isolement, il faut qu'il retrouve ses anciens camarades, il lui faut des distractions, il lui faut aussi de l'entr'aide pédagogique ». Les réalisations dans ces divers ordres d'idées prouvent que les pionniers avaient vu juste.

Cela va donc être un groupement particulariste ? Point du tout, mais surtout un groupement présyndical, un centre d'éducation syndicaliste, une école de futurs militants. L'expérience a prouvé que nous avions réussi, car nos groupes sont syndicalistes ; ils le sont par leur programme de justice, par l'unité qu'ils réalisent en leur sein, par leur action pour l'unité syndicale et aussi par *les limites qu'ils se sont imposées*.

Quelles sont donc ces limites ?

Au moment et depuis la scission, certains ont eu tendance à séparer jeunes et vieux, à créer une organisation de jeunes autonome. Cela aurait été une accentuation de la scission et cela n'a pas été.

Nos groupes sont des centres d'études où les plus directement intéressés étudient non point leurs revendications particulières, mais les revendications tout court dont ils seront les premiers bénéficiaires puisque les plus lésés. Ensuite chacun faisant profit des discussions auxquelles il a pris part, va défendre les résolutions adoptées devant son syndicat.

La pente était facile à suivre, qui mène de cette position de groupe d'étude à celle de groupement d'action ; il a fallu la constante préoccupation de la Fédération de l'Enseignement de défendre nos revendications pour empêcher le glissement.

La Fédération de l'Enseignement peut être fière de son œuvre : par son programme revendicatif favorable aux jeunes, par l'appui entier qu'elle n'a cessé de nous donner, par l'idéal qui l'a constamment animée, elle a empêché une cassure nouvelle, elle a entretenu et fortifié la confiance des jeunes en un syndicalisme unique et lutte de classes.

Quelle fut notre tactique ?

Jusqu'en 1925, sauf deux ou trois groupes, tous étaient constitués au sein de syndicats de l'Enseignement tout en ayant des adhérents de toutes tendances. À ce moment, la situation de plus en plus pénible des jeunes les amena, dans de nombreux départements sans syndicat de la Fédération, à créer des groupes tous adhérents au Comité Central.

Le congrès de Paris (1925), tenant compte de cette situation, décida de soumettre ses revendications au Syndicat National en même temps qu'à la Fédération de l'Enseignement. Les congrès suivants ont confirmé cette tactique. Elle a abouti à une lutte, tantôt sournoise, tantôt ouverte, du S.N. contre les groupes, mais aussi dans de nombreux départements elle a conquis des sections du S.N. aux vues des jeunes. Actuellement, les groupes sont au nombre d'une soixantaine et de nombreux sont sur le point de se créer.

Nos revendications.

On a vu plus haut le programme revendicatif de 1922, les divers points ont été acceptés peu ou prou par les syndicats, ce qui était le but des groupes, quelques-uns sont sur le chantier parlementaire : la loi Caffort par exemple. Notre revendication du traitement unique a non seulement fait des progrès dans les rangs du personnel enseignant, mais encore a obtenu la majorité au congrès des Contributions indirectes et à celui des Douanes actives ; la Fédération des Fonctionnaires l'a mis à l'ordre du jour.

La Fédération de l'Enseignement en particulier a tracé son programme revendicatif en fonction du T.U. et réclame avec tous les jeunes la suppression de l'échelle des classes

et en attendant les augmentations dégressives de la base au sommet. Quel chemin parcouru par cette idée généreuse depuis qu'elle était lancée par la Fédération.

Au cours des dernières années nos groupes ont eu à s'intéresser à nos jeunes camarades normaliens, et actuellement le relèvement de la bourse d'entretien, l'amélioration du régime intérieur des E.N., l'extension aux normaliens du bénéfice des quelques garanties disciplinaires dont jouit le personnel, sont un souci constant pour les militants jeunes.

Notre liaison avec l'I.T.E. et les jeunes ouvriers.

Par leur travail journalier en liaison intime avec la Fédération de l'Enseignement, les groupes ont élargi peu à peu leur horizon d'étude; grâce à l'I.T.E. (Internationale des Travailleurs de l'Enseignement), ils ont poussé des investigations sur la situation des jeunes dans les autres pays. En France, une entente vient d'être conclue entre les étudiants pour l'Enseignement et les Groupes pour un travail commun. Parmi tous les fonctionnaires, le mouvement des jeunes, issu, il faut bien le dire, de notre Fédération, rencontre des sympathies. Enfin il ne saurait se tenir à l'écart du mouvement similaire tenté sous les auspices de la C.G.T.U. chez les jeunes ouvriers.

Tout ce travail réalisé, ces espoirs si vaillamment désirés, font des groupes de jeunes un centre d'attraction irrésistible dont la puissance augmente d'année en année pour le plus grand profit des revendications qui nous sont chères et du syndicalisme lutte de classes dans l'Université.

Emile LABRUNIE.

Les Groupes féministes de l'Enseignement

Au sein de la Fédération de l'Enseignement les institutrices syndicalistes ont formé des groupements d'intérêt spécialement féminins qui ont pris le nom de « *Groupes féministes de l'Enseignement laïque* ».

De la Fédération féministe universitaire aux Groupes féministes de l'Enseignement.

Déjà longtemps avant la guerre, les institutrices qui, à cette époque, avaient des traitements inférieurs à ceux des instituteurs, s'étaient groupées, sans distinction d'opinion, au sein de la *Fédération Féministe Universitaire*, en vue surtout d'obtenir l'égalité de salaires. La formule : à travail égal, salaire égal, qu'elles lancèrent alors, eut aussitôt de nombreux adeptes et des ennemis acharnés. Grâce à leur ténacité, à leur dévouement et à l'appui de la Fédération, nos camarades de la F.F.U. ont obtenu gain de cause. L'égalité de salaires entre instituteurs et institutrices est aujourd'hui un fait accompli.

Cette victoire gagnée, il sembla que l'objectif de la F. F. U. était complètement atteint. Quelques militantes essayèrent de redonner du souffle à l'organisation, mais la masse, dont le féminisme s'était limité à un corporatisme

étroit, resta indifférente. La guerre de 1914-1918 et le bouleversement qu'elle produisit partout apporta à la F.F.U. un coup funeste.

Toutefois les éléments les plus actifs des anciens groupements restés à la Fédération acceptaient mal les trop nombreuses injustices qui pesaient toujours sur la femme et l'enfant, les inégalités dont étaient encore victimes les institutrices. Sur leur initiative, une première réunion, qui eut lieu à Bordeaux, lors du congrès fédéral de 1920, jeta les bases d'un nouveau groupement qui prit le nom de « Groupes féministes de l'Enseignement laïque ».

Nos revendications corporatives.

Sur le terrain corporatif et pédagogique, il restait aux Groupes féministes une tâche importante. De nombreuses revendications spéciales aux institutrices et qu'il serait trop long de détailler ici ont retenu leur attention. Nous nous contenterons d'en donner un résumé succinct.

Nous demandons :

1^o Que la retraite de l'institutrice mariée soit reversible sur la tête du mari et des enfants mineurs (comme cela est pour l'instituteur marié) ;

2^o Que, dans la question du logement, les institutrices ne soient pas considérées différemment des instituteurs ;

3^o Que l'égalité de salaires soit étendue à toutes les catégories de l'Enseignement et pour toutes les indemnités ;

4^o Que les congés pour couches soient prolongés en congés d'allaitement ;

5^o Que les femmes puissent, au même titre que les hommes, fréquenter toutes les écoles et obtenir tous les diplômes que leur confère leur mérite, que toutes les carrières leur soient accessibles, si elles sont aptes à y jouer un rôle utile.

Nous pensons d'ailleurs que la pratique bien comprise de la coéducation donnerait aux uns et aux autres une plus juste notion de leur valeur; elle permettrait une plus facile interpénétration intellectuelle et favoriserait ainsi le développement plus harmonieux de l'être humain.

En attendant l'application de la coéducation, nous veillons au respect des droits des institutrices placées dans

les écoles de garçons. Ces droits sont trop souvent méconnus et beaucoup de ces collègues ont à subir les caprices de l'administration.

Enfin nous apportons une attention toute particulière à la situation des jeunes institutrices dans les postes déshérités, situation pénible entre toutes, à la fois quant à la détresse morale et matérielle que subissent nos jeunes camarades.

Nos revendications politiques et sociales.

Ce programme, si vaste soit-il, ne suffit pas cependant à l'activité de nos Groupes. Dépassant le cadre étroit de notre métier, nous nous sommes penchées sur le sort de toutes les femmes, en particulier de toutes celles qui travaillent.

Avec les féministes de toutes les classes, nous demandons pour la femme le droit de vote intégral; c'est d'un illogisme révoltant de refuser aux femmes, mêmes intelligentes et instruites, un droit qu'on accorde sans hésitation aux hommes, même alcooliques, idiots ou malhonnêtes.

Cependant, nous sommes persuadées que le droit de vote ne changera pas profondément la situation de la femme. Nous pensons que le problème féminin n'est qu'un aspect de la question sociale et que celle-ci est avant tout une question économique; aussi est-ce sur le terrain économique que nous nous plaçons pour étudier la situation faite à la femme et rechercher les remèdes à y apporter.

Nous reprenons, pour le compte de toutes les travailleuses, la formule « à travail égal, salaire égal ». Les bas salaires féminins, qui font de la femme une concurrente déloyale de l'ouvrier, la mettent d'autre part sous la dépendance de l'homme. Ils sont la cause essentielle de la prostitution et les inspirateurs du code civil qui met la femme mariée sous la tutelle du mari.

Il est des travailleuses plus exploitées encore que les autres. Ce sont les ouvrières à domicile qui souffrent, dans leurs salaires, de leur isolement et de leur manque d'organisation syndicale. Les Groupes féministes ont étudié spécialement cette question et ont mis debout un projet de

brochure sur « le travail à domicile ». Cette étude, complétée par l'étude des « métiers féminins », montre nettement l'intérêt que portent les institutrices syndicalistes à la situation des travailleuses.

La maternité, fonction sociale.

Les Groupes féministes ont étudié aussi avec ardeur la situation de la mère et de l'enfant. Se ralliant à cette belle idée de la Maternité, fonction sociale, ils ont fouillé tous les problèmes s'y rattachant, publié sur cette question un rapport émouvant et furieusement attaqué d'ailleurs par les piliers de la société capitaliste, par ceux qui n'hésitent pas à sacrifier le bonheur de l'enfance à leurs appétits démesurément égoïstes, à leur soif de tueries internationales, à l'aide desquelles peuvent s'édifier de scandaleuses fortunes.

Citons, en passant, quelques-unes des études faites encore dans nos Groupes : les congés pour couches et d'allaitement, les centres d'élevage et maisons maternelles, l'éducation sexuelle, l'inspection médicale, l'enfance malheureuse, l'assistance publique, les tribunaux pour enfants, le travail des enfants, les taudis, la guerre, etc.

Nous avons publié sur plusieurs de ces points des brochures, des tracts, des bulletins spéciaux qui ont trouvé le meilleur accueil dans le personnel et la classe ouvrière.

La lutte contre la guerre.

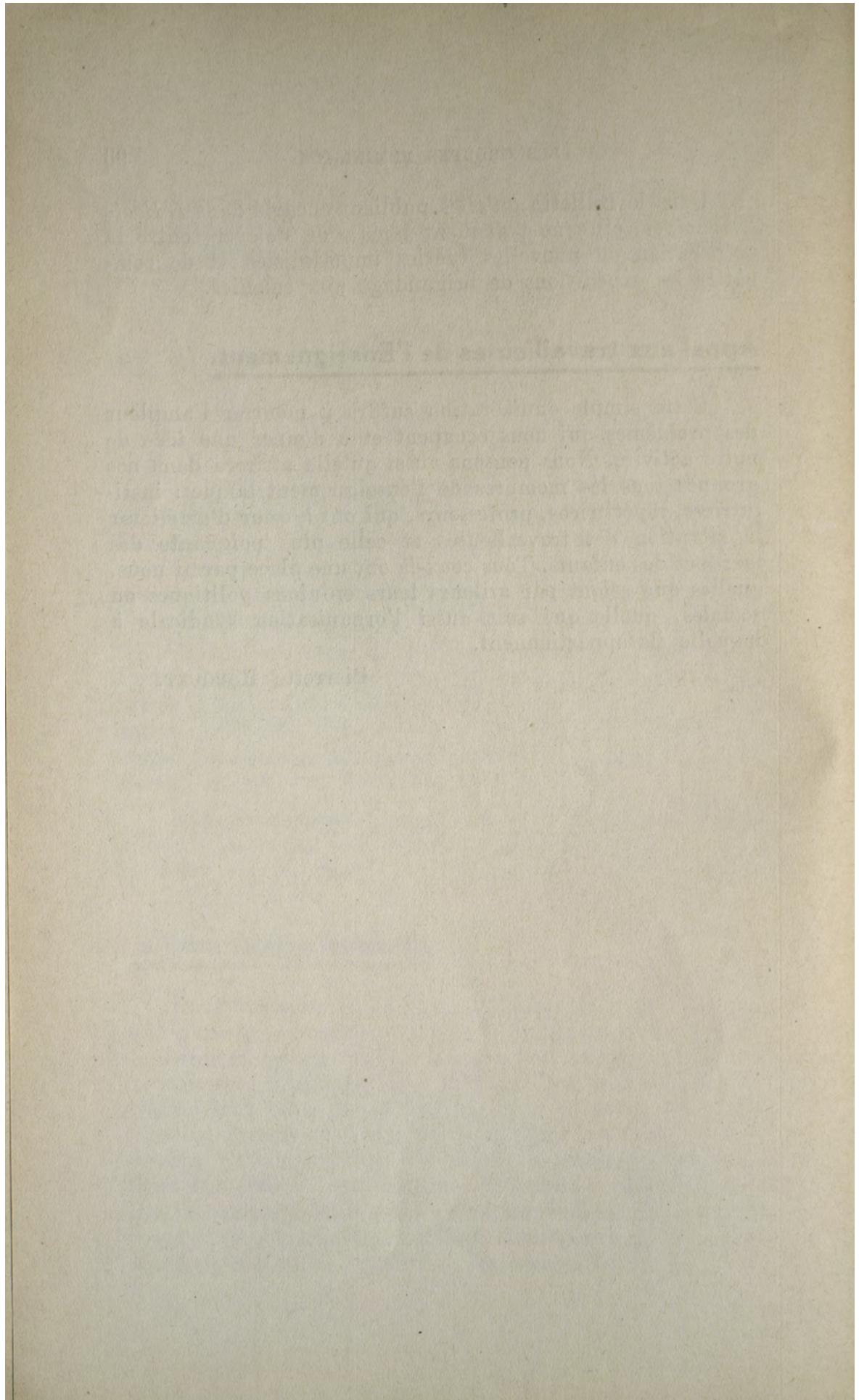
Ennemis-nées de la guerre, comme devrait l'être tout être humain, convaincues qu'avec son cortège de ruines et de deuils la guerre est le fléau des peuples, les institutrices des Groupes féministes de l'Enseignement ont maintes fois affirmé leur haine de la guerre. Pour répandre leurs idées elles ont groupé dans une forte brochure des textes de bons auteurs contemporains, flétrissant la guerre dévastatrice. Elles ont établi dans une série de cartes postales illustrées une éloquente comparaison entre les budgets de la guerre et celui de la mère et de l'enfant demandant qu' « aux œuvres de mort soient substituées les œuvres de vie ».

Dans le Bulletin qu'elles publient encarté dans *L'Ecole Emancipée*, elles ne manquent jamais de s'élever contre la préparation de nouvelles tueries impérialistes et de combattre les expéditions de brigandage aux colonies.

Appel aux travailleuses de l'Enseignement.

Cette simple énumération suffira à montrer l'ampleur des problèmes qui nous occupent et à donner une idée de notre activité. Nous pensons aussi qu'elle attirera dans nos groupes tous les membres de l'enseignement laïque : institutrices, répétitrices, professeurs, qui ont à cœur d'améliorer la situation des travailleuses et celle plus poignante des mères et des enfants. Tous ceux-là ont une place parmi nous, quelles que soient par ailleurs leurs opinions politiques ou sociales, quelle que soit aussi l'organisation syndicale à laquelle ils appartiennent.

Pierrette ROUQUET.



Statuts de la Fédération et Règlement intérieur

Revisés par le Congrès de Paris (1925)

I. Constitution. — But.

ARTICLE PREMIER. — Entre les syndicats adhérents aux présents statuts il est constitué une Fédération qui prend pour titre : *Fédération des Syndicats des Membres de l'Enseignement laïque de France, des Colonies et Protectorats.*

ART. 2. — La Fédération a pour but de coordonner en un effort commun et permanent les efforts particuliers des Syndicats adhérents en vue :

1^o D'améliorer la situation matérielle et morale de leurs membres ;

2^o D'aider à leur perfectionnement professionnel afin de faire rendre au travail de chacun le maximum d'effet utile ;

3^o De donner conscience à tous les membres de l'Enseignement du rôle social qu'ils remplissent et de contribuer ainsi à rendre le personnel apte à diriger lui-même ce service sous le contrôle de la Société ;

4^o De lier les efforts du personnel enseignant syndicaliste à ceux de la classe ouvrière.

ART. 3. — Le siège de la Fédération est fixé par le Congrès.

ART. 4. — La Fédération adhère à la C.G.T.U. et à la Fédération Internationale des Travailleurs de l'Enseignement.

ART. 5. — A l'avenir, les Syndicats adhérents ne pourront compter dans leur sein des membres occupant des emplois dont la Fédération demande la suppression (directeurs d'école déchargés de classe et assimilés dans les autres ordres d'enseignement).

Les Syndicats sont libres de fixer les modalités de leur recrutement, mais ils ne pourront donner leur adhésion effective à d'autres organisations syndicales que la Fédération de l'Enseignement et les Unions de syndicats unitaires.

ART. 6. — Les Syndicats sont autonomes dans la limite des présents statuts.

Il ne sera admis qu'un seul syndicat par département; il devra adhérer à l'U. R. unitaire des syndicats ouvriers.

ART. 7. — Les membres des diverses catégories du personnel peuvent se grouper en Comités spéciaux nationaux pour l'étude des intérêts particuliers de leurs membres, ces Comités établissant un règlement intérieur soumis à l'approbation du Congrès.

Indépendamment de ces Comités spéciaux, il peut se constituer dans la Fédération des groupes de jeunes et des groupes féministes de l'Enseignement.

II. Congrès

ART. 8. — La Fédération tient tous les ans un Congrès ordinaire dont le siège et la date sont fixés par référendum.

Il peut être tenu des Congrès extraordinaires sur décision du C. F. ou sur demande d'un tiers des Syndicats adhérents.

ART. 9. — Les Syndicats disposeront dans les Congrès de 2 voix jusqu'à 10 membres, de 3 voix de 11 à 50 membres, de 4 voix de 51 à 100 membres, de 5 voix de 101 à 200 membres et de 6 voix au-dessus de 200; le calcul des mandats étant fait sur le nombre des adhérents ayant acquitté leur cotisation intégrale (trimestres échus) et possesseurs de leur carte confédérale.

ART. 10. — Le congrès est souverain. Les décisions sont prises à la majorité absolue des mandats représentés, sauf pour la dissolution de la Fédération; il est statué dans ce cas conformément aux dispositions de l'art. 19.

III. Administration

ART. 11. — La Fédération est administrée par un Conseil fédéral de 15 membres nommés pour deux ans et non rééligibles immédiatement dans la même fonction.

ART. 12. — Dans l'intervalle des réunions du C. F. l'administration est assurée par un Bureau fédéral qui comprend 7 membres du C.F., choisis autant que possible dans le Syndicat désigné par le Congrès comme siège de la Fédération.

ART. 13. — Le B. F. est composé comme suit : un secrétaire général ; trois secrétaires adjoints ; deux trésoriers ; un délégué à la propagande et à la rédaction du bulletin.

Le secrétaire général pourra être permanent ; dans ce cas il résidera à Paris.

ART. 14. — Les 8 autres membres du C. F. sont nommés par le Congrès et choisis dans les Syndicats de la région où se trouve le siège de la Fédération, proportionnellement aux forces respectives des tendances.

ART. 15. — Le C. F. s'adjoint, à titre consultatif, le délégué de *L'Ecole Emancipée* et, le cas échéant, le représentant des C. D. fédérés et le délégué de l'Afrique du Nord et des colonies.

IV. Cotisations

ART. 16. — Les Syndicats adhérents verseront une cotisation mensuelle de 0 fr. 65 par membre pour assurer la marche de la Fédération.

Les Comités spéciaux pourront percevoir une cotisation supplémentaire pour couvrir leurs frais d'administration.

V. Admissions, Radiations

ART. 17. — Les admissions et les radiations de Syndicats sont prononcées par le B. F. sauf recours devant le C. F. et le Congrès.

VI. Divers

ART. 18. — Toute modification aux Statuts devra être soumise par les soins du B. F. au moins trois mois à l'avance aux Syndicats adhérents qui pourront fournir à ce sujet leur avis motivé.

Le Congrès statuera ensuite souverainement sur les modifications proposées, à la majorité absolue, sauf dans le cas de dissolution.

ART. 19. — La dissolution de la Fédération ne pourra être prononcée qu'à l'unanimité des Syndicats adhérents.

ART. 20. — Un règlement intérieur réglera les détails de fonctionnement de la Fédération.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. Constitution

ARTICLE PREMIER. — A dater du Congrès de Grenoble (1926) le siège de la Fédération est 8, avenue Mathurin-Moreau, Paris (19^e).

ART. 2. — Tout Syndicat qui demande son admission à la Fédération doit déposer deux exemplaires de ses statuts et faire connaître le nombre de ses adhérents.

ART. 3. — Dans les départements où n'existe pas de Syndicat adhérent à la Fédération, les adhésions individuelles sont admises : elles sont rattachées à la Fédération ou de préférence à un Syndicat voisin.

Dès que le nombre de syndiqués isolés d'un département atteindra 10, il devra être constitué un Syndicat indépendant.

ART. 4. — Les syndiqués devront adhérer au Syndicat de leur département.

Ils ne pourront faire partie d'un groupement similaire placé en dehors de la Fédération, sauf avec l'autorisation de leur Syndicat.

ART. 5. — Les Syndicats ne peuvent comprendre que des membres des catégories suivantes :

1. Institutrices et instituteurs publics, élèves-maîtresses et élèves-maîtres des E. N.;

2. Professeurs des E. P. S.;

3. Commis d'inspection académique;

4. Professeurs des E. N.;

5. Professeurs de l'enseignement secondaire ;
6. Répétiteurs ;
7. Professeurs de l'enseignement supérieur ;
8. Professeurs de l'enseignement technique ;
9. Membres de l'enseignement privé laïque.

Cette limitation n'a pas d'effet rétroactif contre les membres des catégories non énumérées ci-dessus qui faisaient partie des Syndicats avant le vote du présent règlement.

ART. 6. — Le délégué de *L'Ecole Emancipée* est chargé d'établir la liaison entre le Comité de rédaction et le Conseil d'administration de la revue et des services annexes d'une part et le C.F. d'autre part.

ART. 7. — Les C. D. fédérés ne peuvent constituer un organisme spécial au sein de la Fédération. L'un d'eux, désigné par ses collègues, sera adjoint au C.F. Le délégué coordonnera les suggestions des C. D. syndiqués et leur indiquera l'action à mener d'accord avec le B. F.

II. Congrès et Referendum

ART. 8. — Les délégués au Congrès sont nommés et les mandats sont déterminés en Assemblée générale en tenant compte, sur chaque question, de l'opinion des minorités, quand celles-ci représentent le sixième au moins des suffrages exprimés.

Ne pourront participer aux referendum et voter dans les Congrès que les Syndicats à jour de leurs cotisations annuelles (trimestres échus).

ART. 9. — Les Syndicats devront obligatoirement se faire représenter au Congrès de la Fédération par des délégués pris parmi leurs membres.

Le bureau fédéral y sera également représenté par tous ses membres avec voix consultative.

Les frais de voyage d'un délégué par Syndicat sont à la charge de la Fédération ainsi que les frais de délégation des membres du B. F. et des rapporteurs généraux.

Chaque Syndicat paiera un droit d'inscription de 10 fr. pour participation aux frais de Congrès.

ART. 10. — Le Congrès ordinaire qui a lieu pendant les grandes vacances comportera trois questions d'ordre général :

1. Une question de pédagogie pratique;
2. Une question corporative;
3. Une question sociale.

L'ordre du jour sera arrêté par le B. F. avant le 1^{er} mars, après consultation des syndicats. Les rapports généraux, au moins dans leurs conclusions, seront publiés avant le Congrès.

ART. 11. — Les Congrès extraordinaires qui pourront avoir lieu à Noël ou à Pâques se limiteront à l'objet précis qui les a motivés.

ART. 12. — Quand le vote par appel nominal sera demandé, il y sera procédé d'office.

ART. 13. — Le referendum fédéral qui est un referendum de groupements n'entraîne pas nécessairement un referendum individuel, les assemblées générales de Syndicats restant souveraines.

Le B. F. est d'ailleurs seul qualifié pour organiser un referendum fédéral.

III. Administration

ART. 14. — Le C. F. se réunit ordinairement à Noël et à Pâques. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur décision du B. F. ou sur demande d'un tiers des membres du C. F.

ART. 15. — Le B. F., tout en se conformant scrupuleusement aux décisions du Congrès a les pouvoirs les plus étendus, sous le contrôle du C.F., pour administrer la Fédération, pour faciliter les relations entre les diverses organisations syndicales, pour poursuivre les revendications collectives ou individuelles.

ART. 16. — Le B. F. pourra constituer, avec le concours des adhérents, autant de Commissions qu'il jugera nécessaires pour l'étude et la défense des revendications sociales, corporatives et pédagogiques, étant entendu qu'il a seul la responsabilité des décisions.

ART. 17. — Pour l'organisation de la propagande, le B. F. fait appel aux camarades qualifiés dans les divers départements. Les frais de délégation sont à la charge de la Fédération.

ART. 18. — Le secrétaire fédéral est chargé de la correspondance générale. Il centralise les demandes d'admission, les propositions, les réclamations de toute nature.

Les secrétaires adjoints aident le secrétaire général et le remplacent en cas de besoin.

L'un est chargé plus spécialement des questions corporatives, un autre des questions pédagogiques, le troisième des questions sociales et des relations avec l'Internationale de l'Enseignement.

ART. 19. — Le trésorier général est chargé d'encaisser les versements des Syndicats adhérents et d'effectuer les paiements à la charge de la Fédération. Avant chaque Congrès ordinaire, il devra fournir un rapport sur la situation financière de la Fédération.

ART. 20. — Le trésorier adjoint est chargé de la tenue des caisses spéciales de la Fédération (solidarité, propagande).

IV. Cotisations diverses

ART. 21. — En sus de la cotisation mensuelle de 0 fr. 65, les Syndicats auront à payer le prix de la carte confédérale.

ART. 22. — Il sera constitué une caisse de solidarité alimentée par une cotisation mensuelle de 0 fr. 25 par syndiqué et par des souscriptions.

Tout camarade qui sera frappé en accomplissant un mandat confié par la Fédération ou en exécutant une décision arrêtée par cette dernière recevra son traitement par des prélèvements effectués sur cette caisse.

Pour les autres cas, le B. F. prendra une décision après examen de la situation en ne perdant pas de vue que tout militant frappé l'est pour son action sociale, quel que soit d'ailleurs le prétexte invoqué par l'administration.

ART. 23. — La Fédération n'ayant pas de caisse d'assurance en cas d'accidents, les syndiqués peuvent faire partie des autonomes.

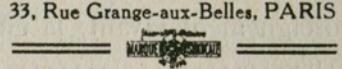
ART. 24. — Afin de maintenir les relations entre les camarades syndiqués soldats et leur groupement, il est institué dans chaque Syndicat une œuvre syndicale dite Sou du Soldat, destinée à leur venir en aide moralement et financièrement.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS	3
Les origines lointaines et les luttes récentes de la Fédération de l'Enseignement	7
L'effort corporatif de la Fédération.....	19
L'œuvre pédagogique de la Fédération.....	31
<i>L'Ecole Emancipée et les Editions de la Jeunesse.....</i>	39
Le Manuel d'Histoire de la Fédération.....	47
Les collections de l'Enseignement vivant, la cinémathèque et l'imprimerie à l'école.....	53
L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (I.T.E.)..	59
La section des professeurs et assimilés de la Fédération de l'Enseignement laïque	71
Les Groupes des Jeunes de l'Enseignement.....	83
Les Groupes féministes de l'Enseignement.....	89
Statuts de la Fédération et règlement intérieur, revisés par le Congrès de Paris (1925).....	95



MAISON DES SYNDICATS
SERVICE DE L'IMPRIMERIE
33, Rue Grange-aux-Belles, PARIS



SI VOUS VOULEZ POUR VOS ENFANTS DES LECTURES
SAINES ET ATTRAYANTES, ABONNEZ-LES AUX

“ÉDITIONS DE LA JEUNESSE”

qui paraissent depuis le 15 octobre 1923 sous la forme
de Brochures mensuelles illustrées, publiées par

“L’ÉCOLE ÉMANCIPÉE”

Revue hebdomadaire de la Fédération de l’Enseignement

Il suffit d'envoyer 8 francs dès maintenant à l'Administrateur
de L’ÉCOLE ÉMANCIPÉE, 15, rue Fardeau, Saumur
(M.-et.-L.), compte-courant 8126, Bouët, bureau de chèques
postaux de Nantes, pour recevoir les éditions pendant un an.

Abonnement à *L’École Émancipée* et aux
“Éditions de la Jeunesse”. . . 34 francs

Pour la vente au détail des brochures les “ÉDITIONS DE LA JEUNESSE”
s'adresser à la Librairie GAONACH, 9, rue du Pont-Firmin, à QUIMPER (Finistère)

Service Fédéral de Librairie

— F. GAONACH —

9, Rue du Pont-Firmin, à QUIMPER (Finistère)

— C. P. Nantes 142-64 — R. C. Quimper 6346 —

Articles pour Écoles, Fournitures pour Bibliothèques, Bureaux, Mairies
Traitons avec les Municipalités pour Fournitures et Matériels scolaires

FACILITÉS DE PAIEMENT POUR LES GRANDES
PUBLICATIONS LAROUSSE, HACHETTE, ETC.

CATALOGUE SUR DEMANDE



SI VOUS VOULEZ

Une Revue indépendante et courageuse

qui défende vos intérêts matériels et votre liberté de penser

Une Revue pédagogique, intéressante, pratique, utile

parce qu'entièrement rédigée par des Instituteurs :: ::

ABONNEZ - VOUS A

“L’École Émancipée”

Revue pédagogique hebdomadaire de la Fédération de l’Enseignement

ABONNEMENTS. — France et Colonies : Un an, 30 fr. ; six mois, 15 fr.
(Les abonnements partent du 1^{er} octobre et du 1^{er} mars)

Administration et Rédaction : LOUIS BOUET
“L’École Émancipée”, à Saumur (Maine-et-Loire)

Compte-courant postal 8126, Bouët — Bureau de Chèques de Nantes

Abonnement d'essai : un mois, 2 fr.

Numéro spécimen gratuit sur demande

*Pour les Normaliens et Normaliennes sortants, pour les débutants de l'année,
réduction de 7 francs sur l'abonnement à “L’École Émancipée” ou un
abonnement d'un an aux Éditions de la Jeunesse, comme prime.*

La COMMISSION de CENSURE

DE LA BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE

REFUSE D'ANNONCER

:: LES ÉDITIONS DE ::

L'INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT

RAISON DE PLUS POUR LES LIRE !

PISTRAK. Les problèmes fondamentaux de l'École du Travail. **5 fr.**

XXX. Programme officiel de l'Enseignement dans la République
des Soviets.

3 fr.

KOROSTELEFF & VERNOCHE. Le Syndicalisme Uni-
versitaire en Russie Soviétique.

1 fr.

M. BOUBOU. La situation matérielle et morale de l'Instituteur
dans le monde

2 50

LISEZ le BULLETIN MENSUEL (32 pages) . . . 10 fr. par an
33, Rue de la Grange-aux-Belles, Paris-X^e — Vernoche c/c 698.20 Paris